

AFFAIRE ALGÉRIE TÉLÉCOM

15 ans de prison ferme
à l'encontre d'un
ex-cadre dirigeant

P. 4

BOUMERDES

4 élus suspendus
pour raisons
judiciaires

P. 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1746 | Jeudi 13 décembre 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

RAPPORT 2012 SUR LES DROITS
DE L'HOMME EN ALGÉRIE

**Le système
judiciaire remis
en cause**

P. 4

EN RAISON D'ALLIANCES FRAGILES

De nombreuses communes risquent le blocage

De nombreux exécutifs communaux issus
des dernières élections locales ont été
installés à travers le pays. Pour les listes
ayant obtenu la majorité absolue, les choses
se sont passées « normalement ».

P. 3



LOI RELATIVE AUX RETRAITES DES MILITAIRES

**Des amendements
salutaires**

Le projet de loi relatif aux retraites des militaires a suscité, une fois n'est pas coutume, l'unanimité au sein de l'Assemblée populaire nationale (APN). En effet les députés, toutes tendances confondues, ont salué le projet de loi amendant et complétant l'ordonnance 76-106 du 9 décembre 1976 portant code de pensions des retraités de l'ANP, présenté hier par le ministre des Relations avec le Parlement, Mahmoud Khedri.

P. 3

DJEZZY

**Fikra : 1 idée qui en
a donné 10 autres**

P. 5

AFIN DE S'ACQUITTER DE SES MISSIONS

**La Cour des comptes
réclame 400 magistrats**

P. 4



17

salles faisant office de cinémathèques ont été restaurées dans plusieurs wilayas depuis 2006, a annoncé le directeur du Centre algérien de la cinématographie (CAC).

460

nouveaux distributeurs automatiques de billets de banque et 100 fourgons aménagés ont été acquis par Algérie-Poste (postes itinérantes), a annoncé le président-directeur général d'Algérie-Poste, Mohand-Laid Mahloul

80

photographes, professionnels et amateurs, issus de 26 wilayas du pays, prennent part au 2^e Salon national de la photographie, ouvert mardi à Laghouat, à l'initiative de l'association locale de la photographie et des arts de l'Atlas saharien.

L'IATA renouvelle à Air Algérie l'octroi du label IOSA

L'Association internationale des transporteurs aériens (IATA) a renouvelé à Air Algérie l'octroi de son label pour la sécurité opérationnelle, a indiqué, mardi, un communiqué de la compagnie. La compagnie nationale Air Algérie s'est vue octroyer, à nouveau et pour une période de deux années qui expire en 2014, le label IOSA (IATA opérationnel safety audit), précise-t-on. Par ailleurs, la compagnie aérienne a annoncé la fin des discussions officielles entre la Direction de l'aviation civile et de météorologie (DACM) et l'Union européenne sur la base des résultats des inspections dans le cadre du programme SAFA (évaluation en matière de sécurité des aéronefs étrangers) depuis novembre 2010. Suite au règlement d'exécution de l'UE numéro 1146-2012 de la commission du 3 décembre 2012, et compte tenu de l'évolution favorable des résultats des inspections effectuées au titre du programme SAFA depuis novembre 2010, la commission a décidé de mettre un terme aux discussions officielles entamées avec la DACM, au vu de l'absence de manquements en matière de sécurité et de la mise en œuvre de mesures correctives et préventives aériennes dans le respect du calendrier établi, précise le communiqué. SAFA est un programme établi par la Conférence européenne de



l'aviation civile (CEAC), où des inspections au sol sont faites par les autorités de régulation pour relever les irrégularités relatives à la sécurité. La SAFA contrôle principalement la licence des membres d'équipages, les procédures et manuels à bord de l'aéronef, les équipements de sécurité dans le cockpit et dans la cabine, etc..

Un centre de recherche technologique relevant de la sécurité sociale



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh,

a annoncé, mardi à Alger, la promulgation d'un décret exécutif pour la création d'un centre de recherche technologique relevant du secteur de la sécurité sociale. M. Louh, qui a présidé le lancement officiel de la télé-déclaration des travailleurs, a indiqué que le secteur assurera tous les moyens nécessaires pour la réussite de ce centre qui regroupera un nombre important d'experts et de spécialistes dans les technologies de pointe. Ce dispositif, selon le ministre, vise à poursuivre la politique de modernisation du système de sécurité sociale qui constitue "un dossier d'actualité" en ce qui concerne la couverture sociale, le financement et les caté-

gories bénéficiaires. Par ailleurs, le ministre a abordé l'organisation et la modernisation des archives des structures de la sécurité sociale qui a été réalisée à travers la formation des personnels selon les normes du Centre national des archives.

Cet objectif s'inscrit, selon M. Louh, dans le cadre du développement des logiciels de gestion des archives des organismes de sécurité sociale et l'ouverture de trois centres régionaux d'archives de la Caisse nationale des retraites implantés à Aïn-Témouchent, Oum El-Bouaghi et Ghardaïa, centres dotés d'équipements modernes pour la conservation des archives

Appel à une stratégie de développement de l'agriculture biologique

Des participants au séminaire sur "la valorisation des produits agricoles algériens", qui a pris fin mardi à Mostaganem, ont insisté sur la nécessité de mettre en place une stratégie de développement de l'agriculture biologique. Ils ont également mis l'accent sur l'importance de sensibiliser les agriculteurs, notamment des zones montagneuses, steppiques, sahariennes et des Hauts-Plateaux pour adhérer à la stratégie de développement de l'agriculture de montagne, et de former des cadres et des techniciens en matière d'agriculture bio pour se charger ensuite de l'imprégner aux agriculteurs. Les recommandations de ce séminaire ont porté aussi sur l'attribution de subventions et la facilitation des procédures d'importation de certaines matières utilisées dans la protection végétale en

agriculture bio. Les travaux de la deuxième et dernière journée de cette rencontre se sont concentrés sur l'importance de la vulgarisation de l'agriculture biologique pour la préservation du sol et la protection de l'environnement et de la santé du consommateur, ainsi que sur l'orientation des agriculteurs, notamment les jeunes vers ce mode de production qui se caractérise par l'absence d'usage de la chimie de synthèse et ce, dans le cadre de la politique du renouvellement rural. Organisé deux jours durant par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avec le soutien de l'Union européenne (UE), ce séminaire a abordé des aspects divers traitant, entre autres, de la valorisation de l'économie des indicateurs géographiques au marché européen, de l'approche algéri-



enne en matière d'agriculture bio et des retombées économiques de l'agriculture biologique.

D
i
x
i
t

Souad Bendjabalah :

« Il devient plus que nécessaire de sensibiliser la femme quant à la défense de ses droits dans les cadres organisés à l'instar des associations et des organisations. Il est temps de se baser sur les recherches réalisées par des centres nationaux d'études sur la famille pour aider les autorités compétentes dans la prise de décisions. »

La classe la plus luxueuse du monde

La compagnie aérienne brésilienne TAM vient de dévoiler sa première classe, totalement conçue par des ingénieurs de Priestmangoode qui en ont fait la plus belle cabine première classe du monde. En 2009, la compagnie aérienne brésilienne TAM a lancé un challenge particulier aux designers de Priestmangoode. La TAM voulait gagner en prestige et a donc demandé à la société de leur concevoir la meilleure cabine de première classe possible pour accueillir ses clients dans ses nouveaux Boeing 777-300ERs.

Nouvelle cabine "ressemblant à un salon"

Ce relooking incluait les sièges, l'architecture de la cabine et même les interfaces électroniques. Dans le milieu des vols internationaux et intercontinentaux, la section première classe est très importante. Il faut rentabiliser la différence de prix entre la classe normale et la première classe. Résultat, on se croirait dans un hôtel étoilé et non plus dans un avion. D'ailleurs, l'équipe s'est inspirée des hôtels Marriott, IHG et Accor pour concevoir cet espace VIP. Selon la compagnie, cette nouvelle cabine "ressemble à un salon" avec une "banquette, des lampes, une table, des coussins, un service Nespresso et une bibliothèque avec des livres et des magazines". Elle explique avoir également changé la décoration du sol des toilettes dont "les motifs ressemblent à ceux qui parent les trottoirs de Copacabana". Aussi, tous les passagers peuvent, désormais, profiter d'un nouveau système de divertissement en vol avec des films sous-titrés ou doublés, une application offrant des astuces de voyage.

Des photos de personnes sans tête datant du XIX^e siècle

Les photographes n'ont pas attendu l'arrivée du logiciel Photoshop pour truquer leurs clichés et déformer radicalement la réalité. Au XIX^e siècle, déjà, la retouche photo était utilisée de manière surprenante par les pionniers du genre. Le XIX^e siècle a été celui du bon en avant technologique dans bien des domaines. Parmi eux, la photographie a fait son apparition avec Nicéphore Niépce, dont la maison de Chalon-sur-Saône a été transformée en un musée.

Quelques décennies plus tard, les photographes de l'ère Victorienne découvrent les différentes possibilités offertes lors du développement de la photo pour bidouiller des effets et truquer les clichés. Et en regardant aujourd'hui sur internet ces photos de personnes décapitées qui tiennent leur tête entre les mains, on ne peut que reconnaître la finesse du travail qui n'a rien à envier au logiciel Photoshop. L'un des sujets tient sa tête au bout d'une canne, un autre entre ses deux mains ou bien transpercée par une épée. Un anonyme dit bonjour en soulevant sa caquette. Ces personnes sans tête ne sont pas sans rappeler Le nez, nouvelle de l'écrivain russe Nicolas Gogol dans laquelle Kovaliov cavale après son nez qui ne veut plus couler des jours heureux avec lui.

DE NOMBREUSES COMMUNES RISQUENT UN BLOCAGE

Les alliances fragiles résisteront-elles à l'épreuve des faits ?

De nombreux exécutifs communaux issus des dernières élections locales ont été installés à travers le pays. Pour les listes ayant obtenu la majorité absolue, les choses se sont passées « normalement ».

PAR SADEK BELHOCINE

Elles sont 390 dans ce cas. Pour les autres, toutes les autres, elles sont au nombre de 1.150, les choses tournent visiblement au vinaigre, du moins pour la plupart des communes. La loi électorale, promulguée en janvier dernier, notamment l'article 80, censé clarifier le mode d'élection du P/APC n'a fait en fait qu'ajouter une confusion de plus. Les interprétations de cet article sont aussi nombreuses qu'il y a de partis sur la scène politique. Et vogue la galère dans les communes où aucune majorité n'est dégagée. Des alliances sont contractées. Elles sont parfois surréalistes et n'ont d'autre but que de barrer le chemin à un postulant qui n'entre pas dans les calculs des élus d'autres partis. Le jeu des alliances se fait ainsi au détriment de certains candidats les plus "méritants". Et c'est le nouveau code électoral, notamment dans son article 80 qui brouille la vision de nombreux partis politiques. A la veille du délai imparti par la loi pour l'installation des exécutifs communaux,



c'est la confusion totale. De nombreux responsables de partis politiques ayant participé aux élections locales sont incapables de quantifier le nombre de communes qui sont tombées sous leurs coupes. Une alliance contractée, hier, peut s'avérer caduque le lendemain. Les élus sont versatile et les moyens employés pour certains postulants à la présidence de l'APC pour faire tourner casaque à leurs pairs sont très motivants. Ceci s'est vérifié dans la commune de Chéraga et il ne s'agit pas d'un cas unique, loin s'en faut. Dans cette localité, située à quelques kilomètres de la capitale, il y a eu un quatuor de gagnant. Dans l'ordre, la liste des Indépendants, 10 sièges, conduite par un «vieux» routier des communales. Il s'agit de Mohamed Charmat qui a eu à diriger l'exé-

tif communal par deux fois. Une fois sous la chapelle RND et l'autre sous liste Indépendant. Le maire, qui change de parti comme il change de chemise, n'a pas laissé que de bons souvenir à la population, tant il n'a pas tenu certaines de ses promesses électorales, est sorti grand vainqueur de dernières élections locales. Seulement, sa liste n'a pas obtenu la majorité absolue. Il est suivi du FLN, 7 sièges et du RND et du FFS avec chacun 3 sièges. Au total, l'exécutif communal est composé de 23 membres. En arrachant 10 sièges, la liste des Indépendants a obtenu une majorité relative qui ne lui permet pas de diriger seule la commune. Et pour compliquer la donne, la tête de liste des Indépendants, Mohamed Charmat, fait face à une vive opposition des élus du FLN, du RND et du FFS. Les élus de ces trois partis se sont ligués contre lui pour lui barrer le chemin qui mène à la présidence de l'APC. Au cours d'une réunion qui a réuni les trois partis au lende-

main des élections, un protocole d'alliance a été signé. Il stipule que le RND et le FFS s'engagent, par le report des sièges, à porter à la tête de l'exécutif communal le postulant du FLN. C'est écrit noir sur blanc et signé par tous les élus des trois partis. Donc, si les faits se sont déroulés normalement, la liste des Indépendants resterait au même nombre de sièges, c'est-à-dire dix. Elle se serait vu doublé «normalement» par la liste FLN qui se serait enrichie pour atteindre le nombre de treize (13), grâce aux six sièges (3 du RND) et (3 du FFS). Lors du vote, une seule liste, celle des Indépendants, était en course. Tout le monde s'attendait à ce que cette liste n'obtiendrait pas la majorité absolue et au final, selon les interprétations du fameux article 80, le FLN parviendrait grâce à la «solidarité» du RND et du FFS à la tête de l'exécutif communal. Seulement, les choses ne sont passés tel que consigné sur le P-V du protocole d'alliance. Une voix, une seule du FFS a fait pencher la balance en faveur de la liste des Indépendants. Et c'est Mohamed Charmat qui conduit la liste des Indépendants qui est élu pour diriger l'APC de Chéraga, à la faveur de cette voix qui a «trahi» son engagement. La question que tout le monde se pose maintenant est de savoir si cette alliance Indépendants et une voix du FFS va tenir à l'épreuve des faits au moment où les grandes décisions qui engageront l'avenir de la commune seront prises. Cette alliance fragile ne résistera pas sans doute à certaines pressions qui seront exercées sur cet élu «félon» pour reprendre le droit chemin et conquiescence facheuse pour la gestion de la commune, un blocage de tous ses rouages. Il ne serait pas étonnant que de nombreuses communes vivent ce cas, consécutif à un marcheage douteux.

S. B.

LOI RELATIVE AUX RETRAITES DES MILITAIRES

Des amendements salutaires

PAR KAMAL HAMED

Le projet de loi relatif aux retraites des militaires a suscité, une fois n'est pas coutume, l'unanimité au sein de l'Assemblée populaire nationale (APN). En effet les députés, toutes tendances confondues, ont salué le projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 76-106 du 9 décembre 1976 portant code de pensions des retraités de l'ANP, présenté hier par le ministre des Relations avec le Parlement, Mahmoud Khedri. Dans leur intervention lors de la séance plénière les députés ont surtout mis en avant les aspects positifs de ce projet qui est venu mettre fin à certains problèmes. Dans son exposé devant la plénière Mahmoud Khedri, qui a remplacé en la circonstance le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Abdelmalek Guenaizia, a surtout mis en relief le fait que ce texte se propose de mettre à jour la loi en vigueur et parer aux difficultés que certaines catégories de militaires et de civils assimilés rencontrent du fait de circonstances vécues par le pays dans l'objectif de préserver la dignité des concernés. Car ce projet vise surtout à répondre aux préoccupations déjà exprimées à maintes reprises par ces catégories et des ayants droit d'éléments de l'ANP décédés dans l'accomplissement de leur devoir. On s'en souvient, à ce propos, des manifestations de protestations et des manifestations organisées notamment à Alger devant le siège du ministère de la Défense nationale. Car le projet insiste sur le droit à une pension de retraite pour ces catégories et ce, même si le seuil de 15 années de service n'a pas été franchi. En somme ce projet de loi vient combler une lacune que contenait le code des pensions de retraite de l'ANP qui a omis ces catégories. De plus le texte prend en charge, comme cela a été souligné par le ministre Khedri, le droit de pension

des militaires rappelés et aux blessés des opérations de maintien de l'ordre et de lutte antiterroriste et ceux qui ont été réformés pour invalidité ou maladie liée au service. En termes plus clairs ce projet de loi a amendé l'alinéa 7 de l'article 5 de l'ordonnance numéro 76-106 du 9 décembre 1976. Selon donc l'alinéa 7 de l'article 5 le droit à pension est acquis aux ayants cause des militaires et des civils assimilés décédés en activité, sans condition de durée de service, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'ordonnance sus-citée. « Cette disposition est étendue à compter de la date d'effet de la présente loi aux ayants cause des militaires et des civils assimilés, décédés antérieurement à la date de prolongation de la présente loi ». Selon l'énoncé de l'amendement de l'alinéa 8 les ayants cause de militaires du Service national et des militaires rappelés décédés en activité bénéficieront aussi de ces nouvelles dispositions qui prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2011. Il est aussi dit dans ce projet de loi que « la pension de retraite des catégories citées ci-dessus, est calculée par référence à la solde des militaires de carrière et contractuels du même grade, selon les conditions fixées par l'ordonnance de 1976. » Un autre amendement permet, désormais, au ministre de la Défense nationale de revaloriser par arrêté les pensions militaires de retraite. L'article 78 du projet de loi énonce, que « le montant mensuel maximum de la pension d'invalidité correspond à une fois et demie (1,5) le Salaire national minimum garanti. Un alinéa de cet article stipule que le montant mensuel de la pension d'invalidité des personnels militaires, des civils assimilés et des militaires du service national est égal au produit du taux d'invalidité par le montant mensuel maximum prévu l'alinéa de l'article 78. »

K. H.

SOUS LA PLUME

Foire d'empoigne

PAR SORAYA HAKIM

Depuis les élections locales du 29 novembre, nombreuses sont les APC qui sont en situation de blocage par le jeu des alliances. Des APC qui aujourd'hui n'arrivent pas à dégager une majorité pour faire émerger celui qui présidera aux destinées de la commune durant cinq ans. Des communes qui n'arrivent pas à dégager une personne parce que les négociations font l'objet de marchandage avec en arrière-plan de « l'argent politique ». Certains élus de communes se mettent à la « rambomania » qui tourne à la foire d'empoigne pour le "pousse-toi que je m'y mette" en menaçant les alliances qui se feraient à leurs dépens. La première étape de la loi stipule que si aucune liste n'a obtenu 35% au moins des sièges, toutes les listes peuvent présenter un candidat. L'élection a lieu à bulletin secret, et est déclaré président de l'assemblée populaire communale, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix. Mais c'est précisément à ce palier que

cela coïncide. Pour les élus, la loi est à l'origine des blocages et la loi organique numéro 12-01 du 12 janvier 2012 relative au régime électoral, en son article 80 complique davantage la donne. Les APC en mal de président sont ainsi confrontées à des vides juridiques, les listes qui obtiennent les 35% s'allient pour contrer non pas quelque parti mais plutôt quelque individu dont la vision ne cadrerait pas avec les intérêts des uns et des autres, et dont le programme serait différent. Alliances stratégiques et mésalliances rythment les tractations inévitables qui peuvent surprendre plus d'un. Plan contrarié pour celui qui se voyait en premier magistrat de la commune et aubaine pour celui qui aura su dribbler. Les listes de candidatures pour les P/APC ont des relents malsains et montrent ainsi toute la déliquescence de l'administration et qui remet en cause l'efficacité des réformes initiées par le président de la République. Quel gâchis

« Alliances stratégiques et mésalliances rythment les tractations inévitables qui peuvent surprendre plus d'un. Plan contrarié pour celui qui se voyait en premier magistrat de la commune et aubaine pour celui qui aura su dribbler. »



DÉCLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DE L'INITIATIVE "5+5 DÉFENSE"

Consolider la sécurité et la stabilité dans la région

La 8^e réunion des ministres de la Défense des pays membres de l'Initiative "5+5 Défense" qui s'est tenue lundi à Rabat a été sanctionnée par la signature d'une déclaration conjointe en vue de promouvoir la coopération entre les pays membres et de consolider la défense, la sécurité et la stabilité dans la région.

Dans leur déclaration conjointe, les participants à cette réunion à laquelle a pris part Abdelmalek Guenaïzia, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats obtenus dans les domaines d'intérêt commun, notamment en matière de surveillance et de sécurité maritimes, de sécurité aérienne et de contribution des forces armées dans la protection civile, la formation et la recherche, rapporte l'APS.

Ils se sont également félicités du rôle actif des services compétents de chaque Etat membre dans la consolidation de la coopération entre les membres de l'Initiative, particulièrement dans les domaines relatifs au système de contrôle du trafic maritime et au système d'échange d'informations maritimes et aériennes.

Les participants se sont également réjouis du rôle accru de l'Institut "5+5 défense" dans la formation et du progrès réalisé grâce à l'action du Centre euro-maghrébin de recherches et d'études stratégiques au service de la sécurité.

Les ministres de la Défense des pays membres de l'Initiative ont, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'agir ensemble pour la paix et la sécurité dans les deux rives du pourtour méditerranéen et sur l'importance de hisser la coopération commune pour lutter contre le terrorisme et les trafics en tout genre.

L'Initiative "5+5 Défense" regroupe les pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et cinq pays européens (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal).

Cette réunion intervient suite au deuxième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du dialogue des pays de la Méditerranée occidentale 5+5, tenu en octobre dernier à Malte.

L'objet de la réunion était d'aborder les questions de sécurité et de défense ainsi que les activités menées par chaque pays membre durant l'année 2012 avant de procéder à la validation du plan d'action pour l'année 2013.

Après le Maroc en 2012, le Portugal assurera la présidence de l'initiative pour l'année 2013.

R. N.

CONTESTATION DE L'OCTROI DE LOGEMENTS SOCIAUX

Des citoyens ferment le siège de l'APC d'Ouled Moussa

La distribution de logements sociaux dans la wilaya de Boumerdès fait sortir, pour la deuxième fois, les citoyens dans la rue. Moins de 24 h après l'action de protestation observée devant le siège de la daïra de Boumerdès par des citoyens réclamant un toit, plusieurs dizaines de citoyens habitant la commune d'Ouled Moussa à 25 km à l'ouest du chef-lieu de la wilaya, ont fermé, durant la journée d'hier, le siège de l'APC pour exprimer leur colère contre la liste de bénéficiaires des 213 logements sociaux. Cette liste a été contestée par les manifestants en raison, selon certains d'entre eux, des amalgames contenus dans son établissement. La liste, ajoutent les protestataires, n'a pas été établie dans la transparence et plusieurs bénéficiaires n'ouvrent pas droit à un logement social, car, ajoutent-ils, ils ont des postes d'emplois leur permettant l'accès au logement sous d'autres formes que le social. Le siège de l'APC a été cadenassé, l'état civil était paralysé. Cette action de protestation intervient au moment où plusieurs APC n'ont toujours pas de maire et les tractations peinent à former un staff communal pour présider aux destinées de la localité.

T. O.

AFIN DE S'ACQUITTER DE SES MISSIONS

La Cour des comptes réclame 400 magistrats

La nouvelle peut surprendre : des magistrats se mobilisent pour demander la réactivation de leur institution. Il s'agit en effet des magistrats de la Cour des comptes, qui, hier, se sont réunis en assemblée extraordinaire à Alger dans le cadre de leur syndicat pour réclamer la « redynamisation et la réactivation des missions » de la Cour des comptes dont le travail essentiel est de contrôler les deniers publics. Selon le président du syndicat, Zineddine Harèche, cité par l'APS « les magistrats de la Cour sont dans l'incapacité d'accomplir leurs missions en raison des lenteurs administratives qui entravent leur action, ce qui est contraire aux instructions données par le président de la République concernant la nécessité de conférer davantage de transparence à la gestion des deniers publics et à la lutte contre la corruption ».

PAR LARBI GRAÏNE

La Cour des comptes a été instituée par la Constitution de 1976 et mise en place en 1980. Elle est régie par l'ordonnance numéro 95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée par l'ordonnance 10-02 du 26 août 2010, qui détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement ainsi que la sanction de ses investigations. En vertu de son statut, la Cour des comptes jouit de l'indépendance nécessaire à même de garantir sa neutralité et l'objectivité de ses travaux. La loi prévoit que ses magistrats soient dotés d'un statut particulier. Leurs missions consistent à asseoir une gestion saine des



Les magistrats à la rescousse de la Cour des comptes.

deniers publics, de contribuer au renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude et de pratiques illégales ou illicites. Chaque année la Cour des comptes rend destinataire le président de la République d'un rapport annuel. Pour autant les magistrats de cette institution font état de « manque de moyens ». Selon eux la Cour ne compte que 100 magistrats financiers alors qu'il y en a 1.700 qui exercent au niveau des ministères et des administrations et entreprises publiques. Harèche veut 400 magistrats supplémentaires et espère porter le nombre de contrôleurs à 1.000. Selon lui le contrôle de la gestion du budget d'un groupe comme Sonatrach, nécessite à lui seul 200 magistrats finan-

ciers. L'avis de la Cour des comptes est sollicité pour l'élaboration des avant-projets annuels de la loi de règlement budgétaire. Le gouvernement transmet ses observations et appréciations à l'Assemblée populaire nationale accompagné du projet de loi. En 2010, la Cour des comptes relevait dans son rapport en annexe au projet de loi portant règlement budgétaire 2010, que les dépenses publiques étaient marquées par des « seuils d'exécution peu satisfaisants par rapport aux prévisions particulièrement pour le budget d'équipement soit 65% ». Elle avait du reste épinglé « le manque de maîtrise des systèmes d'information permettant une évaluation rigoureuse des besoins ».

L. G.

RAPPORT 2012 SUR LES DROITS DE L'HOMME EN ALGÉRIE

Le système judiciaire remis en cause

PAR INES AMROUDE

Le rapport annuel 2012 sur la situation des droits de l'Homme en Algérie qui sera "bientôt" soumis par la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, indique que le système judiciaire demeurait un "point noir" qui entrave la réalisation de l'Etat de droit. Le président de la CNCPPDH, Farouk Ksentini, a déclaré hier, à l'APS que le rapport annuel 2012 sur la situation des droits de l'Homme fera la lumière sur le volet de l'indépendance de la justice algérienne vis-à-vis du

pouvoir exécutif qui demeure, selon lui, "absente". Ce "point d'achoppement" entrave l'Etat de droit, a-t-il ajouté. M. Ksentini a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'une indépendance "effective" du pouvoir judiciaire qui constitue, a-t-il dit, "la colonne vertébrale de l'Etat de droit et le garant de sa protection". "Dans ces décisions, le magistrat doit faire prévaloir la loi et sa conscience professionnelle", a-t-il insisté. Même si les textes juridiques consacrant l'indépendance de la justice, notamment la Constitution, existent bel et bien, "cette culture n'est pas de mise en Algérie", a estimé le président de la CNCPPDH, sans pour autant remettre en question "le professionnalisme et le niveau des magistrats".

Le rapport 2011 sur la situation des droits de

L'Homme avait abordé ce même point. La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme avait alors appelé le ministère de la Justice à "poursuivre ses efforts pour la consécration de l'Etat de droit et l'indépendance de la justice conformément aux articles 138, 139 et 140 de la Constitution". Concernant la situation générale des droits de l'Homme en Algérie, M. Ksentini l'a qualifiée de "modeste" par rapport aux pays qui ont accompli des progrès dans ce domaine. Le président de la CNCPPDH s'est toutefois dit convaincu que l'Algérie "réussira au cours des quelques années à venir à asseoir les règles de l'Etat de droit".

I. A.

15 ans de prison ferme à l'encontre d'un ex-cadre dirigeant

PAR RAYAN NASSIM

Le verdict est tombé pour l'ex-cadre dirigeant d'Algérie Telecom. La chambre pénale de la cour d'Alger a prononcé à son encontre une peine de prison de 15 ans, assortie d'une amende de 4 millions de DA, à l'encontre de l'ex-cadre d'Algérie Télécom (AT), Mohamed Boukhari et l'homme d'affaire algéro-luxembourgeois, Mejdoub Chani poursuivis "pour corruption et blanchiment d'argent" au préjudice d'AT. Les deux sociétés chinoises ZTE Algérie et Huawei Algérie, spécialisées dans les équipements d'accès à internet ont, quant à elles, écopé en tant que personnes morales, d'une amende d'un million de DA et d'une interdiction de marchés publics pour une période de deux ans "pour versement de pots-de-vin". Lors de son réquisitoire, le

parquet avait requis une peine de vingt ans de prison ferme assortie d'une amende de huit millions de dinars à l'encontre les deux prévenus. Il avait également requis une amende de trois millions de DA contre ces deux sociétés avec une exclusion des marchés publics pour une durée de 5 ans, rapporte l'APS. En première instance une peine de dix huit ans de prison ferme avait été prononcée à l'encontre de Boukhari et Chani, par le tribunal Sidi M'hamed qui avait également décidé de saisir les biens de Boukhari au Luxembourg ainsi que le gel de ses comptes bancaires. Le tribunal avait, en outre, condamné par défaut à dix années de prison ferme trois cadres de deux sociétés chinoises ZTE et HUAWAI, à savoir Dong Tao, Chen Zhibo et Xiao Chuhfa pour "trafic d'influence" et des mandats d'arrests internationaux ont été lancés contre eux. Concernant les sociétés

ZTE et Huawei, le tribunal leur avait infligé une amende de 3 millions DA chacune ainsi que leur exclusion des marchés publics pendant deux ans. Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire a éclaté à l'occasion de l'instruction rogatoire internationale qui a conduit au Luxembourg le juge d'instruction de la 9^{ème} chambre près le pôle judiciaire de Sidi M'hamed. L'instruction a révélé que Boukhari et Chani avaient perçu de "pots-de-vin" à l'étranger (Luxembourg) en relation avec des transactions douteuses en matière de télécommunications et d'Internet conclues par AT et les deux sociétés chinoises ZTE et Huawei.

Ces deux sociétés chinoises avaient versé en contrepartie de ces transactions avec AT des "commissions" au profit de deux sociétés de consulting appartenant à Boukhari et Chani dans des comptes offshore ouverts au Luxembourg.

R. N.

BOUMERDÈS

Quatre élus suspendus pour raisons judiciaires

PAR TAHAR OUNAS

Le wali de Boumerdès, Kamel Abbès, a suspendu, avant-hier, quatre élus dont trois ex-P/APC, en raison des poursuites judiciaires qui ont été lancées à leur encontre au cours de leur mandat, a-t-on appris de sources locales. En effet, l'ex-P/APC de la commune des Issers, O.Chetta, qui avait brigué un mandat sous la couleur des indépendants, et qui a obtenu 4 sièges lors des élections du 29 novembre dernier sous la casquette de l'UND, est concerné par cette mesure qui intervient à la veille de l'installation du P/APC. Le dénomé Bourache, également, élu UND aux Issers a été suspendu aussi. L'ex-P/APC d'Ouled Moussa, Moussaoui, élu et conduisant la liste RND APC et a obtenu 10 sièges

sur les 19 que compte l'assemblée. C'était la surprise totale, alors qu'en pleine campagne électorale, l'élu en question avait été condamné à une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 30 000 DA. Il a été poursuivi pour « détournement de terres à vocation agricole, faux et usage de faux et violation d'une propriété foncière ». Le quatrième élu à être touché par cette mesure, est l'ex-P/APC de Tidjelabine, qui conduit la liste UFDS, également, poursuivi en justice. Nos sources précisent que les trois ex-P/APC ne peuvent pas se porter candidats au poste du premier magistrat de la commune tandis que le wali leur a permis de voter pleinement lors du vote à bulletin secret dans les assemblées. La réglementation en vigueur ne permet pas à une personne poursuivie en justice de briguer un mandat APW ou APC, notamment l'article 43 du code communal qui

stipule que « l'élu faisant l'objet de poursuites judiciaires pour crime ou délit en rapport avec les deniers publics ou pour atteinte à l'honneur ou ayant fait l'objet de mesures judiciaires ne lui permettant pas de poursuivre valablement l'exercice de son mandat électif, est suspendu par arrêté du wali, jusqu'à intervention de la décision définitive de la juridiction compétente ». Toutefois, l'article précède précise qu'« en cas de jugement définitif l'innocentant, l'élu reprend automatiquement et immédiatement l'exercice de son activité électorale ». L'article 5 du même code stipule que « le candidat à l'assemblée communale ou de wilaya ne doit pas être condamné et ne doit pas faire l'objet d'une condamnation définitive pour menace et troubles à l'ordre public ».

T. O.

ELLE PRENDRAIT DES PARTS AU SEIN DU GROUPE PSA

L'Algérie au secours de Peugeot-Citroën ?

Après la fermeture de plusieurs unités, et le licenciement de dizaines de milliers de travailleurs, le groupe PSA Peugeot Citroën va-t-il faire entrer l'Algérie dans son capital afin de se redéployer, sachant que les véhicules qu'il produit sont très prisés par les Algériens et qu'il a un besoin urgent de nouveaux financements, chose que seule l'Algérie peut faire en cette période de crises économique et financière.

PAR HOUDA BOUNAB

Selon le journal français *la Tribune* l'idée d'une participation algérienne au capital du constructeur français commence à faire son chemin entre la France et l'Algérie. Le sujet aurait même été évoqué directement lors de la visite, à Alger fin novembre, de l'envoyé spécial de François Hollande, Jean-Pierre Raffarin.

Maintenue secrète jusque-là par les deux parties, cette idée a été divulguée par plusieurs sources hexagonales bien informées, ayant requis l'anonymat. Et si l'Algérie, qui veut à tout prix se doter d'une industrie automobile, volait au secours de PSA? L'idée, loin d'être farfelue, est au contraire renforcée par plusieurs facteurs, nous expliquent des sources qui suivent de très près ce genre de questions. « Au moment où un des grands problèmes du groupe est la



uation défavorable de sa trésorerie, trouver un partenaire serait toujours appréciable », explique un vendeur d'actions parisien ayant requis l'anonymat.

Après des négociations qui auront duré à peu près deux ans, il semble de plus en plus probable que le projet d'installation d'une usine de montage de véhicules Renault soit en passe d'être abandonnée. Des négociateurs algériens étaient à Paris la semaine passée pour discuter du pacte d'actionnaires avec Renault. « Le dossier Renault n'est pas encore finalisé », avouait Jean-Pierre Raffarin fin novembre à Alger. Le ministre algérien de l'Industrie, Cherif Rahamani, n'est ni pessimiste, ni optimiste, sur cette question de la signature d'un contrat avec Renault. Ce constructeur, qui subit lui aussi les effets de la crise de l'euro, et qui voit ses ventes chuter de manière drastique, ne peut raisonnablement se permettre d'investir dans un pareil projet (quand bien même la raison d'Etat le lui aurait dicté) alors qu'il

vient d'installer une usine de montage au Maroc. Renault, qui réalise son plus gros chiffre d'affaires en matière de ventes en Algérie, a mis à profit cette opportunité pour investir au Maroc. En clair, notre argent a servi à enrichir Rabat et Paris. Mais, ce choix s'explique parfaitement par le fait que les conditions de travail au Maroc permettent au constructeur français de sous-payer ses employés, histoire de rentabiliser au mieux son « affaire ». En Algérie, les lois sociales, le niveau de vie et les conditions dans lesquelles évoluent les sociétés, tant nationales qu'étrangères, n'encouragent guère les opérateurs à « délocaliser », et encore moins à investir en y étendant leurs activités. Il faut ajouter à cela que si le taux d'intégration, en matière de fabrication locale des pièces (une voiture est en moyenne composée d'un million de pièces diverses), n'est pas appréciable, comme c'est le cas au Maroc, la voiture montée à l'aide de pièces importées coûtera forcément plus cher. C'est dans ce sens, sans doute, que Renault a multiplié les conditions, dont certaines sont quasi inacceptables pour l'Algérie. C'est par exemple le cas concernant l'exclusivité pendant une durée de 3 ans alors que les Qataris, qui détiennent des actions chez le constructeur allemand Volkswagen ont émis le vœu de venir investir en Algérie. Il en va de même pour cette condition douteuse selon laquelle l'Algérie devrait « consommer » l'intégralité des voitures produites in-situ, et donc de n'en importer même pas une seule.

Bref, tout porte à croire que le projet d'usine de montage Renault en Algérie ne verra

jamais le jour. Du moins, pas dans le futur immédiat. Voilà pourquoi, sans doute, le Monsieur Algérie pour la France, Jean-Pierre Raffarin, a pu proposer cette solution de rechange. PSA manque cruellement de liquidités, au point où il a été obligé de procéder à des licenciements en masse, alors que plusieurs de ses unités ont été fermées. L'Algérie, comme l'a fait le Qatar avant elle, gagnerait donc à prendre des participations dans des sociétés aussi importantes, au lieu de laisser dormir ses réserves de changes au niveau de la FED. En France, PSA est en grandes difficultés et va fermer l'usine d'Aulnay, alors qu'en Algérie, les ventes de Peugeot, une marque qui y est très populaire, explosent. Durant les dix premiers mois de 2012, la marque Peugeot a vendu 54.500 voitures en Algérie, en hausse de 93 % par rapport à la même période de 2011, selon les chiffres officiels. Dans le classement des constructeurs, Peugeot arrive en deuxième position, derrière Renault. Le groupe PSA envisage 1.500 départs naturels non remplacés d'ici à mi-2014, qui s'ajouteront aux 8.000 postes supprimés dans le cadre de sa restructuration annoncée en juillet, a-t-on appris mardi de sources syndicales. Dans un entretien accordé à l'AFP avant la visite officielle du président français, le Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a plaidé pour « une relation forte et dynamique avec la France, fondée sur la densité des liens et les nombreux intérêts qui unissent nos deux pays ». Les deux Présidents doivent également signer une série d'accords bilatéraux lors de la première visite de Hollande dans ce pays de l'Afrique du Nord. **H. B.**

DJEZZY

Fikra, une idée qui a en a donné dix autres

PAR DJAOUIDA ABBAS

Pour ses dix ans, Djeczy s'investit dans l'économie nationale à hauteur de 10 millions de dinars, somme divisée par dix sur dix projets de jeune issus de l'ANPT qui proposent chacun des idées ingénieuses en rapport avec les services de la téléphonie.

La valorisation, le partage d'idées d'avenir et la promotion des start-up au cœur de la conférence Fikra, organisée par l'agence de communication «Allégorie» et sponsorisée par Djeczy à l'hôtel El-Aurassi. Y ont pris part plusieurs intervenants nationaux et étrangers. Le but étant de ramener au devant de la scène nationale des idées nouvelles émanant des jeunes Algériens et donc faciliter le networking entre participants. Pour y arriver la parole a été donnée à une dizaine d'intervenants de marque. Une belle brochette d'orateurs dont certains se sont exprimés pour la première fois chez nous à l'instar de l'Américain Robert Tkach directeur en « transmission Systems and Networks Research at Bell Labs lady Olga Maitland qui est l'ancien british conservative politician ou

encore de Hafid Ouaraq directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRST) pour ne citer que ceux-là qui, au côté d'autres plus connus comme le philosophe et ancien ministre Mustapha Cherif ou encore Vicenzo Nesci actuel P-dg de Djeczy qui détient aussi un parcours intellectuel des plus riches, de Reda Hamiani ou encore Moussa Benhamadi. Pour étayer leurs propos Chacun a fait part de son expérience ou livré ses impressions sur les conditions actuelles mondiale et nationale pour mettre l'accent sur les défis nationaux qu'il faudra relever pour aller de l'avant. Il a été des question entre autres des gaps manquant à notre société pour prendre le train en marche de la technologie sous tous ses aspects. La donne humaine et par ricochet civilisationnelle étant à l'amont évoquée comme moyen de développement et de communication que plus tôt de freins. Ainsi et après avoir abordé la question du progrès et du développement sous toutes ses coutures il a été convenu que la locomotive ne peut-être qu'humaine. Et qui mieux que la jeunesse pour prendre les choses en main. Pour leur passer

le flambeau et la main. Djeczy soutenu par ses partenaires économiques a sponsorisé les meilleurs des projets en rapport avec le monde de la communication. Ces jeunes sont issus du parc technologique de Sidi Abdellah et soutenus par l'Agence de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT) affiliés aux TIC. Ils détiennent des projets en rapport avec la communication ; Il s'agit de dix projets retenus par Djeczy dans le concept de Fikra, lequel les soutient à hauteur de 1 million DA chacun dans l'édification de sa start-up. Selon Albert Fer, directeur commercial de Djeczy, « il s'agit d'une façon de promouvoir l'innovation qui est l'une des priorités de Djeczy avec la création de 100.000 emplois dans l'écosystème d'innovation dans le développement de la communication et du partenariat dans les services proposés par Djeczy ». En bref, les sujets soutenus par le leader de la communication nationale sont en rapport avec la téléphonie et qui ont pour but de faciliter la vie tant du citoyen que des entreprises nationales dans l'accès à plusieurs services et biens via le téléphone comme cela se fait ailleurs à l'ins-

tar entre autre du E- paic.

D. A.

3^E ROCARDE TIPASA -TIZI-OUZOU

Le projet au stade de l'étude détaillée

Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, qui était en visite dans la wilaya de Boumerdes mardi dernier a déclaré que le projet de la 3ème rocade devant relier la wilaya de Tipasa à celle de Tizi-Ouzou est au stade des études détaillées.

"Ce nouveau projet, dont le lancement interviendra dès l'achèvement des études en question, devra relier les wilayas de Tipasa, Blida, Alger, Boumerdes et Tizi-Ouzou".

"Une fois achevée, cette rocade qui s'étendra sur 300 km, sera également raccordée au projet de la nouvelle route devant relier, la wilaya de Tizi-Ouzou à celle de Béjaïa", a précisé le ministre en insistant sur la nécessité de réaliser des "accès" tout au long de cette 3ème rocade, dans son tronçon traversant Boumerdes, afin de la relier aux différentes localités de la wilaya.

Il a inspecté de nombreux projets de routes dans la région, et n'a pas manqué d'insister "sur la prise en charge des différents problèmes inhérents à la réalisation des projets".

Il a invité, à ce propos, les responsables concernés à "anticiper les problèmes pouvant survenir à court ou à long terme, en procédant à une réflexion approfondie sur tout projet, dans tous ses aspects, avant le lancement de sa réalisation".

Amar Ghoul a également relevé que toutes les voies réalisées ou programmées à travers le territoire national "répondent à des objectifs devant être concrétisés". **R. N.**

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Babès appelle à sa contitutionnalisation

Mohamed-Seghir Babès, président du Cnes a appelé à contitutionnaliser son institution en vue de mener à bien ses missions.

"Nous sommes, pour un certain nombre de choses, aux avant-postes, mais du point de vue statut, le Cnes n'est pas contitutionnalisés" pour mener ses missions, a déclaré M. Babès, lors d'une rencontre débat sur l'évolution de la situation socioéconomique de l'Algérie durant les cinquante dernières années, organisée par les Douanes algériennes.

Il ajoutera que « le Cnes a été chargé par le président de la République, dans le cadre des réformes qu'il avait initiées en 2011, d'éval-

uer les systèmes de la gouvernance et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour les améliorer ».

Qualifiant cette situation de "paradoxe", M. Babès a relevé que l'habilité du Cnes à exécuter cette mission restait "une question ouverte" qu'il fallait "définir au préalable".

Il a déploré, par la même occasion, le fait que le Cnes reste le dernier conseil de ce type sur l'échelle africaine à ne pas être contitutionnalisés, appelant à l'intégrer dans la prochaine révision de la Constitution.

Le Cnes, une institution contitutionnalisée après l'indépendance, avait été décontitutionnalisés le 19 juin 1965 avec l'avènement au pouvoir du président Houari

Boumediène. "Ce conseil mérite d'être contitutionnalisés. C'est notre point de vue au niveau du Cnes et c'est aussi celui de l'opinion publique. C'est un vœu légitime", a-t-il tenu à souligner. M. Babès a soutenu, par ailleurs, que l'Algérie disposait des capacités pour améliorer la gouvernance, refusant l'option de la "rupture cataclysmique" entreprise par certains pays arabes pour réformer leur modèle de gouvernance. "Nous avons largement les moyens de mener les réformes de l'intérieur du système avec les moyens de l'Etat", a-t-il dit, en indiquant que le montage d'un système de gouvernance démocratique "doit nécessairement permettre la pleine expression de la société civile". **R. N.**

BERROUAGHIA, TRAFIC ET CONTREBANDE DE CUIVRE VERS LE MAROC

Un dangereux réseau neutralisé par la Gendarmerie nationale

En s'attaquant à l'économie nationale, en optant pour le trafic les cinq mis en cause, natifs de Berrouaghia (Médéa) ont été arrêtés par les gendarmes, suite à un accident de la circulation ayant ainsi mis au jour une grosse affaire de trafic de 35 tonnes de cuivre vers le Maroc. Pendant un mois d'enquête et d'investigations, le réseau international de trafic de câbles a été enfin démantelé par la section de recherches de la Gendarmerie de Médéa.

PAR SOFIANE ABI

Cinq dangereux individus spécialisés dans le trafic international de câbles électriques et téléphoniques viennent d'être interpellés par les gendarmes de la section de recherches de Médéa appuyée par les gendarmes de la brigade territoriale de la même wilaya, alors que 35 tonnes de cuivre, trois camions servant pour le transport de câbles volés et des sommes d'argent ont été saisis, suite à l'enquête, rapporte un communiqué de la cellule de communication de la Gendarmerie nationale de Blida. Tout a commencé le 21 novembre dernier, précise le communiqué, lorsqu'un conducteur d'un semi-remorque transportant 25,8 tonnes de câbles électrique et téléphonique, a perdu le contrôle et s'est renversé causant un accident sur la RN 62, reliant



Le trafic de cuivre vers le Maroc en constante progression.

Berrouaghia à Médéa.

Aussitôt alertés les gendarmes de la brigade territoriale de Berrouaghia se sont déplacés sur le lieu afin de constater les dégâts et évacuer les éventuels blessés. En arrivant sur le lieu, les gendarmes ont découvert la grosse quantité de cuivre éparpillés par terre, cela sans constater des blessés ou morts lors cet accident routier. Estimée à 25,8 tonnes, la quantité de cuivre a soulevé d'énormes soupçons pour les gendarmes qui, aussitôt ce constat, ont ouvert une enquête sur la provenance de ces câbles. Une enquête qui, cette fois sera menée par les spécialistes de la section de recherches de Médéa. Ces derniers sont arrivés, après quelques jours d'investigations, à identifier le propriétaire du camion. Il s'agit d'un certain B. A. habitant à Berrouaghia.

En exécutant une perquisition au domicile du suspect, les gendarmes ont découvert un véritable "butin de guerre" caché par le trafiquant, entre autres, une quantité impressionnante de câbles téléphoniques et électriques estimée à 9.120 kg, deux

camions servant pour le transport du cuivre volé et un véhicule personnel. Ce n'est pas tout, étant donné que ce trafiquant s'est enrichi avec de l'argent gagné du trafic de câbles, ce dernier a bâti une seconde villa près de celle construite, également, par le blanchiment d'argent. C'est ainsi que les gendarmes ont lancé une autre perquisition ciblant sa seconde maison, ici, les enquêteurs ont découvert de grosses sommes d'argent. Les enquêteurs ont saisi l'argent ainsi que les camions, le véhicule du trafiquant y compris les quantités de câbles volés. Interrogé, B. A. a avoué son trafic dévoilant que cela fait longtemps qu'il revendait les câbles volés avec ses acolytes. Ils volaient de grosses quantités de cuivre appartenant à de grandes sociétés publiques et privées, puis, ils transfèrent ces tonnes de câbles vers les frontières Ouest au profit du Maroc.

En contre-partie, le réseau percevait de grosses sommes d'argent et c'est avec cet argent que lui et ses sbires ont pu s'enrichir, construire des maisons et acheter des véhicules de luxe. Après ces aveux

les gendarmes ont poursuivi leur enquête en arrivant, également, à découvrir quatre complices qui seront interpellés à leur tour. Les cinq trafiquants ont été présentés devant le procureur de la République près la cour de Médéa pour appartenance à un réseau international de trafic, blanchiment d'argent et atteinte à l'économie nationale.

S. A.

DOUÉRA, CAMBRIOLAGE DE L'APPARTEMENT D'UNE VIEILLE DAME

Les auteurs interpellés

Trois jeunes malfaiteurs ont été interpellés par les gendarmes à Douéra suite au cambriolage d'un appartement occupé par une vieille dame. Les mis en cause ont volé des bijoux et une somme d'argent estimée à 14.000 DA. Selon un communiqué de la cellule de communication de la Gendarmerie nationale l'affaire remonte à quelques jours, lorsque la victime s'est présentée au siège de la brigade de la Gendarmerie nationale pour signaler ledit cambriolage.

En se déplaçant sur la scène du crime, les gendarmes enquêteurs ont constaté les objets volés par les cambrioleurs inconnus. Partant de là, une enquête a été ouverte, immédiatement, par les gendarmes et au bout de quelques jours seulement les auteurs, au nombre de trois, ont été arrêtés. Ces derniers ont avoué leur forfait.

Les mis en cause ont été présentés, hier, devant le parquet compétent pour association de malfaiteurs, cambriolage d'une maison et vol par effraction.

S. A.

PRIX DU MEILLEUR FILM PRÉVENTIF CONTRE LA CRIMINALITÉ

Le général-major Hamel primé par la Police arabe

D'un succès à l'autre, la Police algérienne ne cesse de charmer ses homologues arabes. après des prix décernés aux cadres de la Sûreté nationale voilà que le patron de la Police algérienne se voit, à son tour, primé par les Directeurs généraux des Polices des 22 pays Arabes pour son meilleur film préventif contre la criminalité.

Dans un communiqué de la cellule de communication de la DGSN, datant d'avant-hier, ce dernier affirme que le général-major, le DGSN Hamel Abdelghani, a décroché le 1^{er} prix du meilleur film sur la prévention contre la criminalité décerné par les Directeurs généraux des Polices des 22 pays arabes. Le film intitulé *Le rôle de la Société civile dans la contribution du travail sécuritaire* a été élu meilleur film réalisé par la Police algérienne parmi les 22 films proposés par plusieurs Polices des 22 pays arabes. Cette reconnaissance a été annoncée et accordée au patron de la Police algérienne en marge des travaux du

36^e Congrès des Polices arabes s'étant déroulés à Alger les 9 et 10 décembre passés. En présence de Mohamed Ben Ali Koman, secrétaire général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, le général-major, Hamel, a tenu à rassurer la mobilisation de la Police algérienne d'aller en avant dans le cadre de la lutte contre la criminalité en tous ses formes. Le DGSN a affirmé, également, que cette nouvelle reconnaissance accordée à la Police algérienne confirme, une nouvelle fois, les progrès et les résultats réalisés par la DGSN. "Ce nouveau prix après celui réalisé en 2011 à Beyrouth en Liban, confirme l'importance des progrès réalisés par la Police Algérienne. Des progrès et des prix réalisés grâce aux policiers algériens qui ont fait preuve de beaucoup de sacrifice", tenait à exprimer Hamel en hommage aux policiers algériens. Par ailleurs, les différentes délégations des polices arabes ont été épatées par l'exposition organisée par la DGSN. Ces dernières ont exprimé leurs

grands intérêts portés sur les progrès enregistrés par la Police algérienne. Un véritable modèle de progrès à qui il faut le prendre comme exemple, font remarquer les délégations. D'autre part, le dernier numéro de la revue de la DGSN a été, aussi, distribuée au profit des participants des 22 pays arabes, surtout que cette fois-ci, la revue de la Sûreté nationale a entièrement réservé beaucoup de place au 36^e Congrès des Polices arabes, tenu à Alger. De son côté, le chargé de la cellule de communication de la DGSN, le commissaire divisionnaire Djillali Boudalia a tenu à exprimer sa grande joie quant aux prix accordés à la Police algérienne.

Une reconnaissance qui, selon lui, confirme la volonté et le grand travail accompli par les policiers suite aux instructions du DGSN, le général-major Abdelghani Hamel, conclut le communiqué de la DGSN.

S. A.

ITALIE, SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION "TUTTOFOOD 2013"

Des opérateurs algériens attendus

L'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur et des exportations hors hydrocarbures (Algex) lance un appel aux opérateurs économiques algériens spécialisés dans les secteurs agricole et agroalimentaire pour participer au Salon international de l'Alimentation "Tuttofood Milan" qui se tiendra du 19 au 22 mai 2013 dans les pavillons du parc des expositions, Fieramilano Rho-Pro, dans la capitale de la Lombardie en Italie.

PAR AMAR AOUIMER

Les responsables d'Algex sont convaincus que cette manifestation économique et commerciale est importante pour les exportateurs de produits agricoles bio sachant que les produits du terroir sont prisés par les pays européens, notamment ceux de la rive nord de la Méditerranée, tels que l'Italie, la France, l'Espagne, et bien sûr par d'autres pays du Vieux continent, comme l'Autriche et l'Allemagne qui apprécient, notamment, les dattes deglet noir, l'huile d'olive, les oranges et mandarines d'Algérie.

Les exposants algériens, qui prendront part à cet événement, auront la possibilité de bénéficier d'une prise en charge du fonds spécial de promotion des exportations octroyant une couverture à hauteur de 80 % des frais et dépenses inhérentes au transport des échantillons de marchandises, de la billetterie et des frais de séjour durant les quatre jours du Salon "Tuttofood 2013". Les organisateurs de ce salon affirment, selon l'Algex, que Tuttofood est « l'exposition alimentaire biennale qui rassemble les chaînes alimentaires de l'industrie, de production avec la distribution italienne et étrangère qui le rend l'endroit parfait pour comparer leurs expériences, analyser les tendances du marché, comprendre l'évolution de la consommation alimentaire et les habitudes d'achat grâce à



des ateliers ciblés, des forums, des conférences et des réunions ».

Selon les promoteurs de cette manifestation d'envergure mondiale, « ce salon est le rendez-vous incontournable des professionnels du secteur agroalimentaire et l'un des événements les plus importants et les plus qualifiés dans le secteur en Europe ».

Lors de la précédente édition, Tuttofood 2011 a eu énormément de succès avec une couverture de 80.000 mètres

carrés d'espace d'exposition, 40.000 visiteurs professionnels ainsi que 2.000 marques représentées, sans oublier les ateliers et les conférences techniques organisées durant ce salon avec la présence des prestigieux partenaires, les organismes et les associations les plus importants et les plus représentatifs dans le monde diversifié de l'industrie agroalimentaire et de l'alimentation, soulignent les organisateurs.

A. A.

OPEP, PLAFOND DE PRODUCTION

Aucun consensus dégagé

Aucun consensus n'a été encore dégagé au sein de l'Opep concernant le plafond de production ou la question de la désignation du nouveau secrétaire général de l'organisation pétrolière, a déclaré à Vienne le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. « Nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus concernant le niveau de production de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole), ni à propos du poste de Secrétaire général », a dit Yousfi à des journalistes en marge d'une réunion du comité de suivi de l'Opep. « Les deux questions seront bien discutées demain (lors de la réunion) et on sortira avec un consensus », s'est limité à dire Yousfi. La réunion du comité de suivi de l'Opep, dont les travaux se déroulent à huis clos au siège de l'Opep, a été ouverte sous la présidence de Yousfi, en présence des gouverneurs de l'Algérie, du Koweït et du Nigeria au sein de l'organisation.

Il a consacré ses travaux à l'évaluation de la situation actuelle du marché pétrolier. Les spécialistes s'attendent à un nouveau maintien du niveau de production de 30 mbj décidé par l'Opep en décembre 2011 et reconduit en juin dernier en raison des perspectives économiques pour 2013, et à un renouvellement du mandat du secrétaire général actuel, Abdallah Al-Badri pour six mois supplémentaires faute de consensus à propos de son successeur.

Trois candidats sont actuellement en lice pour ce poste, à savoir le délégué permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation, Madjed Al-Mounif, le conseiller du Premier ministre irakien pour les affaires de l'Energie, Thamer Al-

Ghodheban et l'ancien ministre iranien du Pétrole, Ghoulam Hossein Nouzari.

L'Equateur avait retiré la semaine dernière son candidat afin de faciliter l'émergence d'un consensus sur ce point au sein de l'organisation.

R. E.

PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE 2010

Plusieurs responsables auditionnés par la commission des finances

PAR RIAD EL HADI

La commission des finances et du budget et de l'Assemblée populaire nationale (APN) a entendu, dans le cadre de l'examen du projet portant règlement budgétaire pour l'année 2010, les responsables de plusieurs institutions relevant du ministère des Finances, selon un communiqué de l'APN. La commission a entendu un exposé du directeur général des Impôts, Mohamed Raouia, dans lequel il a abordé la fiscalité ordinaire en termes d'évaluation et de réalisations du recouvrement fiscal durant l'année 2010. Elle a également entendu le directeur général des Douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, qui a présenté un exposé sur le recouvrement des droits douaniers en 2010, ajoute le communiqué.

Pour sa part, le président de la commission nationale des marchés publics a présenté un exposé sur les marchés publics. Au terme des réunions consacrées

à l'audition des ministres de certains secteurs et de responsables au ministère des finances, la commission du budget procédera à l'élaboration d'un rapport sur le texte, renfermant les observations et les recommandations de la commission.

L'examen du projet de loi portant règlement budgétaire de l'année se fait conformément aux dispositions de l'article 170 de la Constitution qui stipule que « le gouvernement doit présenter aux deux chambres du parlement un exposé sur l'exécution des budgets adoptés par chaque chambre du parlement ».

Conformément à l'article 76 de la loi numéro 84-17 relative aux lois de finances, le projet de loi doit être accompagné « d'un rapport explicatif sur les conditions d'exécution du budget global de l'Etat pour l'année considérée et du tableau d'exécution des budgets adoptés et des autorisations de financement des investissements planifiés ».

R. E.

EQUILIBRE DU MARCHÉ PÉTROLIER

Prix convenables pour les producteurs et les consommateurs

Le ministre iranien du Pétrole, Rostom Kassimi, a estimé à Vienne que le marché pétrolier était équilibré, ajoutant que les prix conviennent aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs. Le ministre iranien, qui s'exprimait à des journalistes à son arrivée à Vienne pour prendre part aux travaux de la 162^e conférence ministérielle de l'Opep prévue mercredi, a affirmé que son pays "est satisfait de la situation actuelle du marché et du niveau des cours".

"Actuellement, le marché pétrolier est bon et relativement équilibré. Le niveau des cours convient aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs", déclare Kassimi.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui a tenu, hier à Vienne sa dernière réunion de l'année, devrait décider d'un nouveau maintien de son niveau de production de 30 mbj décidé en décembre 2011 et reconduit en juin dernier.

Kassimi rejoint ainsi les avis de ses homologues algérien et irakien qui s'attendaient eux aussi à une nouvelle reconduction du niveau actuel de production de l'Opep, vu la situation actuelle du marché pétrolier.

"Plusieurs pays (membres de l'Opep) ont élaboré leur budget sur un prix de référence de 100 dollars le baril et les cours actuels évoluent près de ces prévisions. Je pense donc qu'on va aller vers un maintien du niveau de production", a déclaré auparavant le ministre irakien du Pétrole, Abdelkarim Lâibi à son arrivée à Vienne pour participer à la réunion.

Samedi passé, le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, avait laissé entendre que l'Opep se dirigerait vers un maintien de son niveau de production au vu des perspectives économiques pour 2013 notamment en Europe.

"Les membres de l'Opep sont préoccupés par les effets de la crise financière qui touche certaines régions, notamment en Europe, et de la problématique relative à l'équilibre entre l'offre et la demande pour 2013", avait déclaré le ministre algérien.

Dans son dernier rapport, l'Organisation avait annoncé une baisse à 30,78 millions de barils par jour de sa production en novembre contre 31,16 mbj en octobre.

Les prix ont rapidement réagi à cette annonce en progressant à plus de 108,33 dollars à Londres au début de l'après-midi contre 107,94 dollars le baril dans la matinée.

R. E.

MÉDÉA, ENTREPRISE
DE TRANSPORT URBAIN
ET SUBURBAIN

Pochaine entrée en service

L'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de la wilaya de Médéa, nouvel opérateur dans le secteur des transports, entrera en service dans les "tout prochains jours", a-t-on appris auprès de la direction locale des transports.

L'entreprise, dont le siège social est provisoirement situé au niveau de la nouvelle station intermodale de Médéa, viendra renforcer, avant la fin de l'année en cours, le réseau de transport urbain qui dessert le centre-ville, a indiqué Mohamed Baitaoui, chef de service au sein de cette direction.

Une dizaine de bus, de grande capacité, seront mis en exploitation, dès l'entrée en service de l'entreprise, pour pallier au déficit constaté sur certaines lignes, a-t-il ajouté.

Ce nouvel opérateur couvrira, dans une première phase, le centre-ville de Médéa et les quartiers périphériques, a-t-il fait savoir, précisant que des rotations seront assurées entre le chef-lieu de wilaya et la station intermodale, opérationnelle depuis quelques semaines.

D'autres lignes seront desservies, plus tard, par cette entreprise qui compte, a-t-on indiqué, étendre, au début de l'année prochaine, son réseau vers les localités limitrophes, à savoir Draâ-Smar, à l'Ouest, et Ouzera, à l'Est, distantes respectivement de 4 et 10 km du chef-lieu de wilaya.

Une vingtaine de bus supplémentaires vont être mis en exploitation, d'après ce responsable, lors de cette seconde phase, avec l'entrée en service de nouvelles lignes de transport suburbaines qui vont assurer la liaison entre les villes d'Ouzera, Médéa et Draâ-Smar.

SKIKDA, MAUVAISE
UTILISATION DU GAZ

Campagne de sensibilisation sur les dangers

La Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE) de Skikda a entamé, samedi, une vaste campagne de sensibilisation aux dangers liés à une mauvaise utilisation du gaz naturel.

Selon les services de la SDE, le plan d'action de cette campagne mis en œuvre chaque année à l'approche de la saison hivernale, donnera lieu à la diffusion d'un spot publicitaire sur les ondes de la Radio de Skikda, expliquant la conduite à tenir en cas de fuite de gaz.

Les directions de l'Education et de la Formation professionnelle ont été saisies à l'effet d'établir une liste des établissements scolaires et des centres à visiter dans les prochains jours pour cibler les écoliers et les stagiaires, a précisé la même source.

Du "porte-à-porte" dans les localités récemment raccordées au réseau du gaz naturel, des caravanes de sensibilisation et des opérations "portes ouvertes" seront également organisées au titre de ce plan d'action, en particulier dans les centres urbains où des accidents ont été déplorés, a-t-on encore fait savoir de même source.

APS

ORAN, LIGNE DU TRAMWAY

Lancement prochain des travaux d'extension

Le ministre des Transports, M. Amar Tou, a annoncé, samedi dernier à Oran, le lancement prochain des travaux d'extension des lignes du tramway d'Oran.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le ministre, qui a supervisé les essais techniques du premier tronçon du tramway sur une distance de 18,7 km, a indiqué que les préparatifs du lancement des travaux d'extension des lignes de ce mode de transport "sont à un stade avancé" et devront être lancés prochainement.

L'extension de ces lignes se fera dans trois directions vers le quartier Benarba (à la sortie ouest d'Oran), vers l'aéroport international Ahmed- Ben Bella et vers le pôle de Belgaïd (à l'est d'Oran), rapporte l'APS.

M. Tou a ajouté que le choix du premier nouveau tronçon à lancer se fera suivant les priorités fixées, assurant que les enveloppes budgétaires nécessaires ont été d'ores et déjà débloquées.

Accompagné des autorités locales, de journalistes et de citoyens, M. Tou a assisté aux essais techniques de la ligne reliant la place du 1er-Novembre 1954 (au centre-ville d'Oran) au dépôt de Sidi Maârouf, sur une distance de 18,7 km.

Au niveau du centre de commandement et de contrôle à distance du tramway, situé près du dépôt de Sidi Maârouf, M. Tou a suivi les explications qui lui ont été fournies sur les dispositions de sécurité pour protéger les passagers et les



équipements lors de l'exploitation du tramway. Le centre de contrôle est doté d'équipements de haute technologie permettant, notamment, de coordonner et réguler le trafic du tramway à celui des automobiles et des piétons.

Près de 150 caméras ont été installées à l'intérieur des wagons et à l'extérieur, alors que les moyens de communications seront mis à la disposition des conducteurs pour être constamment en contact avec les contrôleurs.

L'actuel tronçon du tramway d'Oran est composé de 32 stations et de 4 pôles

d'échange. Le trajet sera assuré en 47 mn avec une vitesse commerciale de 20 km/heure. Le nombre de voyageurs prévu est de 88,5 millions/an, soit une moyenne de 90.000 passagers/jour. L'exploitation commerciale du tramway est prévue pour le 1er mai 2013. Elle sera précédée par une période d'exploitation "à blanc", à partir du 2 mars prochain. Concernant la tarification qui sera appliquée, le ministre a indiqué que le prix du billet est en cours d'étude, soulignant que l'Etat continuera à subventionner les tarifs du tramway.

B. M.

ILLIZI, GAZ PROPANE

Inauguration de la station de distribution de Djanet



La ville de Djanet, dans la wilaya d'Illizi, vient d'être dotée d'une station de distribution de gaz propane, inaugurée samedi par le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. Une enveloppe de 1,3 milliard de dinars

a été consacrée à ce projet énergétique, qui englobe la réalisation de la station et du réseau de distribution de la ville. Dans le même cadre, le ministre de l'Energie a annoncé, lors d'une visite de travail, un projet d'approvisionnement

de la ville de Djanet en gaz naturel, dont les travaux devront démarrer en septembre 2013.

L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour la généralisation de la distribution du gaz naturel et le désenclavement des régions de l'extrême-sud du pays, a souligné le ministre.

Poursuivant sa tournée de travail dans la région de Djanet, M. Yousfi a inspecté le dépôt de l'entreprise Naftal de distribution des produits pétroliers, opérationnel depuis 1995, ainsi que le projet de réalisation de postes de transformation électrique dans la zone de Tinguentouret, inscrit dans le cadre d'un programme d'urgence.

La réalisation de ce dernier projet, lancé en octobre dernier et devant prendre fin en mai 2013, a été confiée à l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz Sonelgaz pour un coût de 251 millions DA, selon les explications fournies à la délégation ministérielle.

Le ministre de l'Energie et des Mines a achevé sa visite de travail d'une journée à Djanet par l'inspection de la centrale électrique de la ville.

APS

MÉDÉA, ENTREPRISE
DE TRANSPORT URBAIN
ET SUBURBAIN

Pochaine entrée en service

L'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de la wilaya de Médéa, nouvel opérateur dans le secteur des transports, entrera en service dans les "tout prochains jours", a-t-on appris auprès de la direction locale des transports.

L'entreprise, dont le siège social est provisoirement situé au niveau de la nouvelle station intermodale de Médéa, viendra renforcer, avant la fin de l'année en cours, le réseau de transport urbain qui dessert le centre-ville, a indiqué Mohamed Baitaoui, chef de service au sein de cette direction.

Une dizaine de bus, de grande capacité, seront mis en exploitation, dès l'entrée en service de l'entreprise, pour pallier au déficit constaté sur certaines lignes, a-t-il ajouté.

Ce nouvel opérateur couvrira, dans une première phase, le centre-ville de Médéa et les quartiers périphériques, a-t-il fait savoir, précisant que des rotations seront assurées entre le chef-lieu de wilaya et la station intermodale, opérationnelle depuis quelques semaines.

D'autres lignes seront desservies, plus tard, par cette entreprise qui compte, a-t-on indiqué, étendre, au début de l'année prochaine, son réseau vers les localités limitrophes, à savoir Draâ-Smar, à l'Ouest, et Ouzera, à l'Est, distantes respectivement de 4 et 10 km du chef-lieu de wilaya.

Une vingtaine de bus supplémentaires vont être mis en exploitation, d'après ce responsable, lors de cette seconde phase, avec l'entrée en service de nouvelles lignes de transport suburbaines qui vont assurer la liaison entre les villes d'Ouzera, Médéa et Draâ-Smar.

SKIKDA, MAUVAISE
UTILISATION DU GAZ

Campagne de sensibilisation sur les dangers

La Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE) de Skikda a entamé, samedi, une vaste campagne de sensibilisation aux dangers liés à une mauvaise utilisation du gaz naturel.

Selon les services de la SDE, le plan d'action de cette campagne mis en œuvre chaque année à l'approche de la saison hivernale, donnera lieu à la diffusion d'un spot publicitaire sur les ondes de la Radio de Skikda, expliquant la conduite à tenir en cas de fuite de gaz.

Les directions de l'Education et de la Formation professionnelle ont été saisies à l'effet d'établir une liste des établissements scolaires et des centres à visiter dans les prochains jours pour cibler les écoliers et les stagiaires, a précisé la même source.

Du "porte-à-porte" dans les localités récemment raccordées au réseau du gaz naturel, des caravanes de sensibilisation et des opérations "portes ouvertes" seront également organisées au titre de ce plan d'action, en particulier dans les centres urbains où des accidents ont été déplorés, a-t-on encore fait savoir de même source.

APS

ORAN, LIGNE DU TRAMWAY

Lancement prochain des travaux d'extension

Le ministre des Transports, M. Amar Tou, a annoncé, samedi dernier à Oran, le lancement prochain des travaux d'extension des lignes du tramway d'Oran.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le ministre, qui a supervisé les essais techniques du premier tronçon du tramway sur une distance de 18,7 km, a indiqué que les préparatifs du lancement des travaux d'extension des lignes de ce mode de transport "sont à un stade avancé" et devront être lancés prochainement.

L'extension de ces lignes se fera dans trois directions vers le quartier Benarba (à la sortie ouest d'Oran), vers l'aéroport international Ahmed- Ben Bella et vers le pôle de Belgaïd (à l'est d'Oran), rapporte l'APS.

M. Tou a ajouté que le choix du premier nouveau tronçon à lancer se fera suivant les priorités fixées, assurant que les enveloppes budgétaires nécessaires ont été d'ores et déjà débloquées.

Accompagné des autorités locales, de journalistes et de citoyens, M. Tou a assisté aux essais techniques de la ligne reliant la place du 1er-Novembre 1954 (au centre-ville d'Oran) au dépôt de Sidi Maârouf, sur une distance de 18,7 km.

Au niveau du centre de commandement et de contrôle à distance du tramway, situé près du dépôt de Sidi Maârouf, M. Tou a suivi les explications qui lui ont été fournies sur les dispositions de sécurité pour protéger les passagers et les



équipements lors de l'exploitation du tramway. Le centre de contrôle est doté d'équipements de haute technologie permettant, notamment, de coordonner et réguler le trafic du tramway à celui des automobiles et des piétons.

Près de 150 caméras ont été installées à l'intérieur des wagons et à l'extérieur, alors que les moyens de communications seront mis à la disposition des conducteurs pour être constamment en contact avec les contrôleurs.

L'actuel tronçon du tramway d'Oran est composé de 32 stations et de 4 pôles

d'échange. Le trajet sera assuré en 47 mn avec une vitesse commerciale de 20 km/heure. Le nombre de voyageurs prévu est de 88,5 millions/an, soit une moyenne de 90.000 passagers/jour. L'exploitation commerciale du tramway est prévue pour le 1er mai 2013. Elle sera précédée par une période d'exploitation "à blanc", à partir du 2 mars prochain. Concernant la tarification qui sera appliquée, le ministre a indiqué que le prix du billet est en cours d'étude, soulignant que l'Etat continuera à subventionner les tarifs du tramway.

B. M.

ILLIZI, GAZ PROPANE

Inauguration de la station de distribution de Djanet



La ville de Djanet, dans la wilaya d'Illizi, vient d'être dotée d'une station de distribution de gaz propane, inaugurée samedi par le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. Une enveloppe de 1,3 milliard de dinars

a été consacrée à ce projet énergétique, qui englobe la réalisation de la station et du réseau de distribution de la ville. Dans le même cadre, le ministre de l'Energie a annoncé, lors d'une visite de travail, un projet d'approvisionnement

de la ville de Djanet en gaz naturel, dont les travaux devront démarrer en septembre 2013.

L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour la généralisation de la distribution du gaz naturel et le désenclavement des régions de l'extrême-sud du pays, a souligné le ministre.

Poursuivant sa tournée de travail dans la région de Djanet, M. Yousfi a inspecté le dépôt de l'entreprise Naftal de distribution des produits pétroliers, opérationnel depuis 1995, ainsi que le projet de réalisation de postes de transformation électrique dans la zone de Tinguentouret, inscrit dans le cadre d'un programme d'urgence.

La réalisation de ce dernier projet, lancé en octobre dernier et devant prendre fin en mai 2013, a été confiée à l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz Sonelgaz pour un coût de 251 millions DA, selon les explications fournies à la délégation ministérielle.

Le ministre de l'Energie et des Mines a achevé sa visite de travail d'une journée à Djanet par l'inspection de la centrale électrique de la ville.

APS

MÉDÉA, ENTREPRISE
DE TRANSPORT URBAIN
ET SUBURBAIN

Pochaine entrée en service

L'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de la wilaya de Médéa, nouvel opérateur dans le secteur des transports, entrera en service dans les "tout prochains jours", a-t-on appris auprès de la direction locale des transports.

L'entreprise, dont le siège social est provisoirement situé au niveau de la nouvelle station intermodale de Médéa, viendra renforcer, avant la fin de l'année en cours, le réseau de transport urbain qui dessert le centre-ville, a indiqué Mohamed Baitaoui, chef de service au sein de cette direction.

Une dizaine de bus, de grande capacité, seront mis en exploitation, dès l'entrée en service de l'entreprise, pour pallier au déficit constaté sur certaines lignes, a-t-il ajouté.

Ce nouvel opérateur couvrira, dans une première phase, le centre-ville de Médéa et les quartiers périphériques, a-t-il fait savoir, précisant que des rotations seront assurées entre le chef-lieu de wilaya et la station intermodale, opérationnelle depuis quelques semaines.

D'autres lignes seront desservies, plus tard, par cette entreprise qui compte, a-t-on indiqué, étendre, au début de l'année prochaine, son réseau vers les localités limitrophes, à savoir Draâ-Smar, à l'Ouest, et Ouzera, à l'Est, distantes respectivement de 4 et 10 km du chef-lieu de wilaya.

Une vingtaine de bus supplémentaires vont être mis en exploitation, d'après ce responsable, lors de cette seconde phase, avec l'entrée en service de nouvelles lignes de transport suburbaines qui vont assurer la liaison entre les villes d'Ouzera, Médéa et Draâ-Smar.

SKIKDA, MAUVAISE
UTILISATION DU GAZ

Campagne de sensibilisation sur les dangers

La Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE) de Skikda a entamé, samedi, une vaste campagne de sensibilisation aux dangers liés à une mauvaise utilisation du gaz naturel.

Selon les services de la SDE, le plan d'action de cette campagne mis en œuvre chaque année à l'approche de la saison hivernale, donnera lieu à la diffusion d'un spot publicitaire sur les ondes de la Radio de Skikda, expliquant la conduite à tenir en cas de fuite de gaz.

Les directions de l'Education et de la Formation professionnelle ont été saisies à l'effet d'établir une liste des établissements scolaires et des centres à visiter dans les prochains jours pour cibler les écoliers et les stagiaires, a précisé la même source.

Du "porte-à-porte" dans les localités récemment raccordées au réseau du gaz naturel, des caravanes de sensibilisation et des opérations "portes ouvertes" seront également organisées au titre de ce plan d'action, en particulier dans les centres urbains où des accidents ont été déplorés, a-t-on encore fait savoir de même source.

APS

ORAN, LIGNE DU TRAMWAY

Lancement prochain des travaux d'extension

Le ministre des Transports, M. Amar Tou, a annoncé, samedi dernier à Oran, le lancement prochain des travaux d'extension des lignes du tramway d'Oran.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le ministre, qui a supervisé les essais techniques du premier tronçon du tramway sur une distance de 18,7 km, a indiqué que les préparatifs du lancement des travaux d'extension des lignes de ce mode de transport "sont à un stade avancé" et devront être lancés prochainement.

L'extension de ces lignes se fera dans trois directions vers le quartier Benarba (à la sortie ouest d'Oran), vers l'aéroport international Ahmed- Ben Bella et vers le pôle de Belgaïd (à l'est d'Oran), rapporte l'APS.

M. Tou a ajouté que le choix du premier nouveau tronçon à lancer se fera suivant les priorités fixées, assurant que les enveloppes budgétaires nécessaires ont été d'ores et déjà débloquées.

Accompagné des autorités locales, de journalistes et de citoyens, M. Tou a assisté aux essais techniques de la ligne reliant la place du 1er-Novembre 1954 (au centre-ville d'Oran) au dépôt de Sidi Maârouf, sur une distance de 18,7 km.

Au niveau du centre de commandement et de contrôle à distance du tramway, situé près du dépôt de Sidi Maârouf, M. Tou a suivi les explications qui lui ont été fournies sur les dispositions de sécurité pour protéger les passagers et les



équipements lors de l'exploitation du tramway. Le centre de contrôle est doté d'équipements de haute technologie permettant, notamment, de coordonner et réguler le trafic du tramway à celui des automobiles et des piétons.

Près de 150 caméras ont été installées à l'intérieur des wagons et à l'extérieur, alors que les moyens de communications seront mis à la disposition des conducteurs pour être constamment en contact avec les contrôleurs.

L'actuel tronçon du tramway d'Oran est composé de 32 stations et de 4 pôles

d'échange. Le trajet sera assuré en 47 mn avec une vitesse commerciale de 20 km/heure. Le nombre de voyageurs prévu est de 88,5 millions/an, soit une moyenne de 90.000 passagers/jour. L'exploitation commerciale du tramway est prévue pour le 1er mai 2013. Elle sera précédée par une période d'exploitation "à blanc", à partir du 2 mars prochain. Concernant la tarification qui sera appliquée, le ministre a indiqué que le prix du billet est en cours d'étude, soulignant que l'Etat continuera à subventionner les tarifs du tramway.

B. M.

ILLIZI, GAZ PROPANE

Inauguration de la station de distribution de Djanet



La ville de Djanet, dans la wilaya d'Illizi, vient d'être dotée d'une station de distribution de gaz propane, inaugurée samedi par le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. Une enveloppe de 1,3 milliard de dinars

a été consacrée à ce projet énergétique, qui englobe la réalisation de la station et du réseau de distribution de la ville. Dans le même cadre, le ministre de l'Energie a annoncé, lors d'une visite de travail, un projet d'approvisionnement

de la ville de Djanet en gaz naturel, dont les travaux devront démarrer en septembre 2013.

L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour la généralisation de la distribution du gaz naturel et le désenclavement des régions de l'extrême-sud du pays, a souligné le ministre.

Poursuivant sa tournée de travail dans la région de Djanet, M. Yousfi a inspecté le dépôt de l'entreprise Naftal de distribution des produits pétroliers, opérationnel depuis 1995, ainsi que le projet de réalisation de postes de transformation électrique dans la zone de Tinguentouret, inscrit dans le cadre d'un programme d'urgence.

La réalisation de ce dernier projet, lancé en octobre dernier et devant prendre fin en mai 2013, a été confiée à l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz Sonelgaz pour un coût de 251 millions DA, selon les explications fournies à la délégation ministérielle.

Le ministre de l'Energie et des Mines a achevé sa visite de travail d'une journée à Djanet par l'inspection de la centrale électrique de la ville.

APS

MALI, APRÈS LA DÉMISSION
FORCÉE DE CHEICK MODIBO DIARRA

Diango Cissoko, nouveau Premier ministre

Le Premier ministre malien Cheick Modibo Diarra a été contraint mardi à la démission par d'anciens officiers putschistes hostiles à une intervention étrangère contre les islamistes qui occupent le Nord du Mali, et le président par intérim a désigné son successeur.

Selon un décret lu par la chaîne de télévision publique malienne ORTM, le président par intérim, Dioncounda Traoré, a nommé au poste de Premier ministre le médiateur de la République, Diango Cissoko.

Agé de 62 ans, M. Cissoko était médiateur de la République depuis mai 2011.

"La priorité, c'est la récupération du nord et l'organisation des élections (...) Je veux faire un gouvernement d'union nationale", a affirmé mardi soir à l'AFP le nouveau Premier ministre.

M. Diarra a annoncé à l'aube sa démission et celle de son gouvernement après avoir été arrêté dans la nuit par une vingtaine de militaires, sur ordre du capitaine Amadou Haya Sanogo, chef de l'ex-junte qui avait renversé en mars le président Amadou Toumani Touré.

M. Diarra a fait cette annonce au cours d'une brève allocution à la télévision malienne, sans fournir d'explications. Il se trouvait mardi en résidence surveillée chez lui à Bamako, selon un membre de sa famille. Les habitants de la capitale vaquaient normalement à leurs occupations.

Le départ forcé du Premier ministre survient au lendemain de la décision de l'Union européenne d'envoyer au Mali 400 militaires début 2013 pour former l'armée malienne en vue de rétablir le contrôle de Bamako sur le Nord du pays, occupé depuis huit mois par des islamistes armés.

Cet envoi sera la première concrétisation d'un engagement étranger sur le terrain, alors qu'est attendu avant Noël un feu vert de l'ONU sur le déploiement d'une force internationale.

Le capitaine Sanogo, chef des putschistes, a justifié son action mardi soir dans un entretien à la télévision publique malienne.

Le capitaine Sanogo assure que l'ex-Premier ministre "va très bien", "qu'il est chez lui depuis hier soir". Il dément que M. Diarra ait été placé en résidence surveillée à son domicile. Le capitaine Sanogo a par ailleurs démenti être "opposé" au déploiement d'une force internationale dans le nord du Mali. "Nous ne nous sommes jamais opposés à quoi que soit (...) Nous en avons besoin tant que ça peut sauver des populations maliennes", a-t-il déclaré.

Le nouveau coup de force des putschistes survient alors que le Mali et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont demandé au Conseil de sécurité de l'Onu d'autoriser rapidement le déploiement d'une force internationale de 3.300 hommes dans le pays.

Le secrétaire général de l'Onu Ban Ki-moon s'est lui déclaré "troublé" par le coup de force et a "appelé une nouvelle fois à la fin de l'ingérence des militaires dans la politique".

R. I.

OPPOSITION EN SYRIE

Washington reconnaît la coalition nationale syrienne

Le président américain Barack Obama a annoncé, mardi, que les Etats-Unis reconnaissent la coalition de l'opposition syrienne comme la représentante légitime du peuple syrien, accentuant encore la pression diplomatique qui pèse sur le président Bachar al Assad.

Cette annonce attendue intervient avant une réunion prévue mercredi à Marrakech entre les dirigeants de l'opposition et les pays membres des Amis de la Syrie qui soutiennent les insurgés en lutte depuis mars 2011.

"Il s'agit d'une étape importante", a estimé Barack Obama qui a fait cette annonce lors d'une interview à la chaîne de télévision ABC.

Les Etats-Unis emboîtent ainsi le pas de la France, du Royaume-Uni, de la Turquie et des Etats du Golfe qui avaient montré l'exemple en reconnaissant la Coalition nationale syrienne (CNS) le mois dernier. Washington s'était jusqu'à présent montré réticent à l'idée d'une telle reconnaissance en raison des profondes divisions qui régnaient entre les différents groupes et factions d'opposants au gouvernement de Damas. "Nous avons décidé que la coalition de l'opposition syrienne était désormais suffisamment organisée et représentative de la population syrienne pour que nous la considérions comme la représentante légitime du peuple syrien opposé au régime d'Assad", a expliqué Obama.

La Russie, alliée de Damas, a exprimé sa surprise et sa désapprobation dans les heures qui ont suivi l'annonce américaine et a accusé Washington de compromettre la mise en oeuvre d'une transition politique.

Les Etats-Unis "misent entièrement sur la victoire militaire" de la coalition rebelle contre les forces de Bachar al Assad, a regretté Sergueï Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères.

La décision américaine est de nature à donner une nouvelle légitimité sur la scène internationale aux rebelles syriens et à ouvrir une nouvelle phase dans la tentative d'isolement des autorités de Damas.



Prudence

Si l'annonce du chef de l'Etat américain a une évidente portée symbolique, il est peu probable que la réunion de Marrakech débouche sur un soutien militaire ou financier direct aux insurgés.

Selon un projet de texte transmis à Reuters par un diplomate, sous couvert d'anonymat, un projet de texte prévoit que les Amis de la Syrie "reconnaissent la Coalition nationale comme le seul représentant légitime du peuple syrien". Cette position purement diplomatique s'explique par deux raisons. La première est que la CNS ne dispose pas des moyens d'agir en tant que gouvernement provisoire de la Syrie et la seconde tient au fait que les Occidentaux hésitent à soutenir les combattants islamistes radicaux qui ont intégré les rangs des rebelles. Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avaient fait un pas lundi vers une reconnaissance identique mais n'avaient pas franchi le pas à Bruxelles. Barack Obama a exprimé mardi soir les mêmes craintes et

s'est servi de cet argument pour justifier son refus d'armer les rebelles malgré les critiques de certains républicains qui reprochent au président de ne pas s'être engagé plus fermement dans ce conflit. "Nous ne sommes pas totalement en phase avec tous ceux qui participent aux combats contre Assad sur le terrain", a précisé Barack Obama. "Je pense que certains parmi eux ont des visées extrémistes, des objectifs anti-américains et nous allons clairement établir une distinction entre ces différents éléments", a-t-il expliqué.

Le président américain a notamment cité le cas du groupe Djabhat al Nusra qui a été désigné par Washington comme étant une organisation terroriste dont le but est de confisquer la rébellion syrienne au profit d'Al Qaïda en Irak.

Selon des responsables américains, al Nusra a revendiqué la responsabilité de près de 600 attaques dans les grandes villes syriennes qui ont fait de nombreuses victimes civiles.

R. I./Agence

EGYPTE, PROJET DE CONSTITUTION

Le référendum aura lieu en deux étapes

Le référendum sur le projet de Constitution controversé en Egypte aura lieu les 15 et 22 décembre en cours, au lieu de la seule journée du 15 décembre, a annoncé mercredi la télévision d'Etat égyptienne.

"La Haute commission électorale a décidé que le référendum sur le territoire de l'Egypte serait organisé sur deux jours. Il aura donc lieu le samedi 15 décembre et le samedi 22 décembre", a indiqué la télévision. Cette mesure permettrait de partager le pays en deux régions votant successivement à une semaine d'intervalle, permettant de faire face au manque de juges néces-

saires pour superviser le déroulement du vote, selon des médias égyptiens.

Le vote des Egyptiens vivant à l'étranger, qui doit se tenir sur quatre jours, s'est ouvert mercredi, selon la télévision d'Etat. Quelque 586.000 Egyptiens expatriés peuvent voter dans 150 représentations diplomatiques, selon les chiffres officiels.

Ce référendum est au cœur de nombreuses manifestations rivales de partisans et d'adversaires du président Mohamed Morsi qui se sont tenues ces derniers jours.

L'opposition estime que le projet constitutionnel manque de garanties pour les libertés. Le camp présidentiel assure en

revanche qu'il permettra de doter le pays d'un cadre institutionnel stable.

M. Morsi a annoncé samedi l'annulation du décret renforçant ses pouvoirs, à l'origine de la plus grave crise que connaît l'Egypte depuis la chute de l'ex-régime de Hosni Mubarak en février 2011. Il a toutefois maintenu le référendum sur le projet de Constitution contesté, son camp expliquant qu'un report était juridiquement impossible. La loi stipule que le référendum doit se tenir deux semaines après la remise du texte au chef de l'Etat, ce qui a été fait le 1er décembre.

APS

MIDI

CULTURE

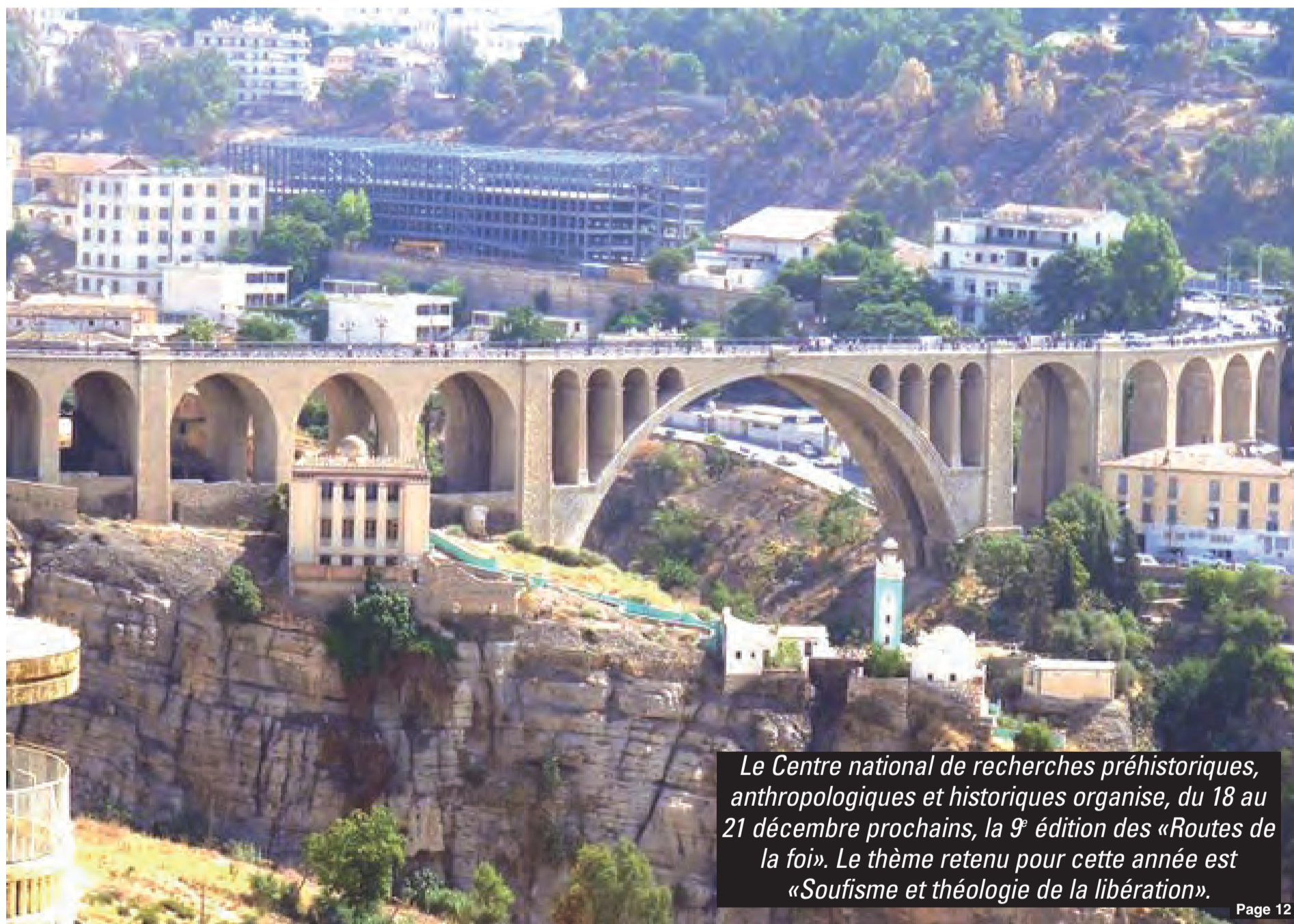
GALERIE AÏDA ALGER, EXPOSITION DES
ARTISTES PEINTRES HAMOUCHE ET HAFIANE

**Explosion
de couleurs
sur supports
insolites**

Page 14

CONSTANTINE, 9^E ÉDITION DES «ROUTES DE LA FOI»

Soufisme et théologie de la libération



Le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques organise, du 18 au 21 décembre prochains, la 9^e édition des «Routes de la foi». Le thème retenu pour cette année est «Soufisme et théologie de la libération».

Page 12

7^E COLLOQUE INTERNATIONAL DE NEDROMA

« Région-Histoire et mémoire d'un héritage andalou »

Pour la 7^e édition la ville de Nedroma sera le pôle d'un colloque international autour de l'histoire de cette région se trouvant dans la ville de Tlemcen. Organisé du 13 au 15 décembre sous le thème donc : « Le patrimoine vivant de la ville de Nédroma et sa région-Histoire et mémoire d'un héritage andalou », cette rencontre aura pour objet d'aborder la question de sa sauvegarde et de préservation de ce patrimoine aujourd'hui dans un contexte confus, de déterminer les complémentarités historiques et culturelles, et d'approfondir les liens entre Nedroma et l'Espagne.

Page 13



CONSTANTINE, 9^e ÉDITION DES «ROUTES DE LA FOI»

Soufisme et théologie de la libération

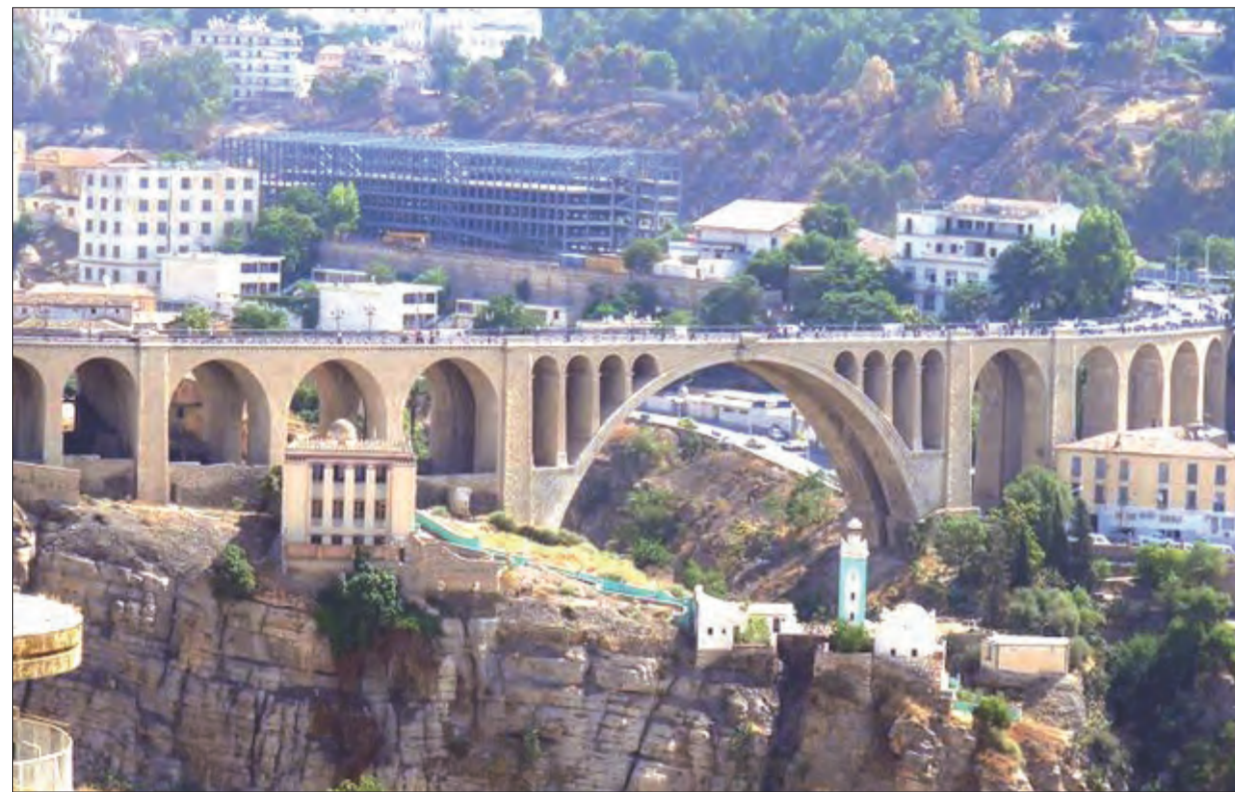
Le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques organise, du 18 au 21 décembre prochains, la 9^e édition des «Routes de la foi». Le thème retenu pour cette année est «Soufisme et théologie de la libération».

PAR KAHINA HAMMOUDI

Plus de quatre-vingt intervenants et chercheurs-académiciens, venus d'une trentaine de pays participants, outre les nationaux, soit du Maghreb, d'Afrique, du Proche et Moyen-Orient, d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale. Parmi ces pays la Russie, la Turquie, l'Iran, l'Inde, le Pakistan, la Syrie, la Palestine, le Yémen, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Bulgarie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et le Sénégal.

Ce colloque sera axé principalement autour de sept sous-thèmes, dont «Soufisme et patriotisme», «Dialectique de la liberté en islam», «Soufisme et éthique universelle», «Soufisme et progressisme», «Écologique et dépôt divin», «L'homme dans la société» et, enfin, «Le soufisme à travers le monde».

D'après le communiqué signé par le président du colloque, Zaïm Khenchelaoui, la thématique principale de ce colloque international baptisé «Routes de la foi» est «un message d'espoir mais aussi de questionnement» que le colloque consacre sa neuvième édition dans sa longue marche académique ambitionnant d'ancrer une tradition scientifique initiée par le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques autour des rencontres internationales «Soufisme, culture et musique» voilà près d'une décennie ; tradition d'un savoir ininterrompu, fidèle et



résolument ouvert sur le monde. Cette édition, qui aura lieu à Constantine du 18 au 21 décembre courant, coordonnée comme chaque année par Docteur Zaïm Khenchelaoui, revêt cette fois-ci un caractère extraordinaire puisqu'elle concorde avec le jubilé national marquant le cinquantième de l'indépendance de l'Algérie (1962-2012). C'est à Cirta, ancienne capitale de Numidie et siège du grand souverain berbère (Aguellidamokran) Massinissa qu'aura lieu cette édition.

Massinissa (238 avant J.-C.–148 avant J.-C.), qui lutta avec noblesse et chevalerie contre les projets impérialistes de ses alliés à Rome auxquels il déclara, dans une phrase restée célèbre : «L'Afrique appartient aux Africains !», fut le réunificateur de la Numidie et le fondateur de l'Algérie antique. «Ce rendez-vous scientifique devra marquer une halte de savoir, de réflexion et de méditation en cette période trouble de bouleversements planétaires, de crises financières, de guerres de reli-

gion, d'instabilité politique, de crise de la foi, d'excommunication, d'apostasie et d'effusion de sang innocent. C'est dans cette atmosphère électromagnétique qui traverse le monde comme un feu que se tiendra notre colloque qui tend à rétablir, à la faveur de la Vérité Perdue, cet équilibre éthique et philosophique qui est la loi suprême du monde, celle de la rectitude et du juste milieu», annonce Zaïm Khenchelaoui, responsable scientifique du colloque. **K. H.**

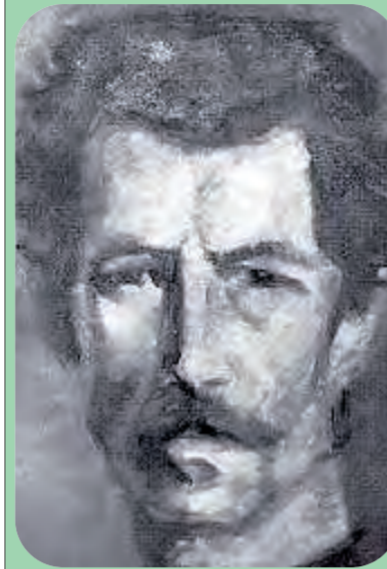
AIN-TEMOUCHENT

Premières journées du théâtre pour enfants

Les premières journées du théâtre pour enfants se dérouleront du 23 au 25 décembre courant à la Maison de la culture de Ain-Témouchent, a-t-on appris, dimanche, des organisateurs. Cette manifestation culturelle visant la promotion des activités culturelles destinées aux enfants regroupera au total 97 participants répartis en six troupes de la wilaya, a indiqué Zahira Guelai, présidente de l'association de la promotion culturelle de Beni Saf, organisatrice de ces journées. Il s'agit des troupes théâtrales de Sidi Ourièche, Ain-Témouchent, Sidi Safi et de Beni Saf (trois), dont celle relevant de l'association organisatrice dénommée El Kenz, aux côtés de Segla et de la Maison de jeunes de Beni Saf. Trois prix sont mis en jeu à cette occasion, à savoir ceux de la meilleure représentation, du meilleur texte et de la meilleure interprétation collective, a ajouté Melle Guelai. Les directions de la culture, de la jeunesse et des sports et de la maison de la culture ont appuyé cette initiative qui vise également la création de troupes théâtrales pour enfants dans la wilaya de Ain Témouchent, a-t-on signalé. Créée depuis plus d'une année, l'association de la promotion culturelle de Beni-Saf envisage de rehausser cette manifestation à l'échelle régionale l'année prochaine. Outre la troupe de théâtre pour enfants El-Kenz, l'association compte également une troupe de théâtre pour adultes, une troupe de musique classique et recèle de jeunes talents dans le dessin et la poésie. **APS**



1^{er} FESTIVAL BERBÈRE DES ARTS PLASTIQUES A PARIS
Hommage à Issiakhem



«Un pays sans peintres, sans poètes et sans culture est un pays mort», disait M'hamed Issiakhem.

C'est en hommage à ce grand artiste peintre, enfant de Taboudoucht à Azeffoun (17 juin 1928 - 1^{er} décembre 1985) que le premier Festival berbère des arts plastiques verra le jour. Organisé par l'association Culture B. en collaboration avec Berbère Télévision les 15 et 16 décembre prochains dans les locaux de la BRTV au 1, ter rue du Marais. 93100 Montreuil, cette rencontre sera l'occasion pour une vingtaine d'artistes-peintres et sculpteurs professionnels berbères, vivant en France, Allemagne, Espagne ou même au Niger de venir exposer leurs œuvres artistiques.

Des projections de films et conférences-débats sont prévus autour de la vie et de l'œuvre de M'hamed Issiakhem avec Belkacem Tatem, Djamilia Kabla-Issiakhem, Hacène Bouabdellah, Kamel Yahiaoui, Mohammed Heddad, Farid Mammeri. Un autre thème «Réflexions sur l'engouement des Kabyles pour la sculpture monumentale et la question de son encadrement» sera abordé par le sculpteur Olivier Graïne venu spécialement d'Allemagne, auteur de son expérience et de son projet à Ath Yann : «Dda Lmulud une statue de bronze dans le cadre de Tafelka n-lsefra le jardin de la poésie». Deux performances autour des arts plastiques, l'une poétique par Ghenima Ammour accompagnée de la harpe par Kamila Adli, et l'autre de sons et d'images vidéo par l'artiste à la magnifique voix : Myriam Hammani, seront au rendez-vous en marge de l'exposition.

Par ailleurs, une toile vierge sera mise à la disposition des participants au début du festival afin que chacun puisse y laisser une empreinte, y apposer sa touche, avec comme résultat une œuvre finale commune. Culture B est une association culturelle et artistique domiciliée à Paris, œuvrant à la promotion des beaux-arts, des arts et des artistes en général. Elle se veut un cadre pour rapprocher le simple citoyen de ce monde souvent méconnu ou pas suffisamment connu des nôtres. Redonner aux arts et aux artistes la place qui leur est leur due.

Kahina Slimani

7^e COLLOQUE INTERNATIONAL DE NEDROMA

Histoire et mémoire d'un héritage andalou

Pour la 7^e édition, la ville de Nedroma sera le pôle d'un colloque international autour de l'histoire de cette région se trouvant dans la ville de Tlemcen. Organisé du 13 au 15 décembre sous le thème donc : «Le patrimoine vivant de la ville de Nedroma et sa région-Histoire et mémoire d'un héritage andalou », cette rencontre aura pour objet d'aborder la question de sa sauvegarde et de préservation de ce patrimoine aujourd'hui dans un contexte confus, de déterminer les complémentarités historiques et culturelles et d'approfondir les liens entre Nedroma et l'Espagne.

Dans ce contexte, l'identification matérielle et immatérielle du patrimoine culturel archéologique, historique et artistique est d'une importance centrale. Elle est, en effet, au croisement d'enjeux liés aux identités culturelles des populations et aux perspectives importantes dans le développement socio-économique du territoire.

Ensuite, le situer dans un espace et dans le temps permet de suivre l'évolution de son développement, de connaître les influences et les tendances et de s'assurer que les populations l'utilisent. Aussi de savoir sous quel aspect il est interprété et présenté, avec l'appui des instruments et des activités qui sont l'expression de la culture immatérielle, ancienne et moderne. Il est donc nécessaire de préciser sur la spécificité de ce patrimoine, surtout l'immatériel à travers le spectacle vivant, les traditions culturelles, gastronomiques, l'oralité,...

De plus, il y a certaines activités qui peuvent fournir au patrimoine matériel une identité particulière, des fonctions de création et de développement culturel au sens large. Ce dialogue entre tradition et modernité est essentiel dans une politique de la ville.

Cet axe a pour but d'identifier les richesses historiques et patrimoniales relatives au monde arabo-andalou présentes sur un territoire et comment, à partir de ce travail de localisation et de répertoire, élaborer une politique locale pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

Nedroma, histoire et rapport avec le monde

La fondation de la médina de Nedroma remonte au XI^e siècle à la période de la dynastie al-Muhamade. Nedroma constitue bien la symbolique de la ville arabo-andalouse en fonction de ses ressources et l'originalité de ses monuments mythiques ayant rythmé toute l'époque médiévale.

La médina présente une configuration typique d'une ville médiévale. Sa structure urbaine s'est formée autour d'une mosquée, d'un hammam et du souk. Composée de quatre entités urbaines qui se croisaient sur la place de la Tarbia, elle est terminée par des remparts qui la fortifiaient avec quatre portes d'accès. Sa position géographique, à proximité du rivage méridional de la péninsule ibérique, lui confère le rôle de trait d'union, de fusion et d'échanges fructueux entre l'Andalousie et le Maghreb. A la chute du dernier Etat de Grenade en 1492, Nedroma, comme les villes du littoral du Maghreb, se repeuple et s'agrandit sur tous les plans : urbain, économique, intellectuel, social, religieux... léguant un riche héritage



culturel matériel et immatériel entre autres la musique arabo-andalouse.

Le maintien des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie et la recherche d'un équilibre social font partie intégrante d'un projet global. C'est là l'objectif primordial de la planification urbaine durable ; et pour l'atteindre, des étapes clefs sont nécessaires : établissement d'un état des lieux des conditions de vie actuelles et un recensement des besoins des habitants.

Par ailleurs, la population doit être sensible aux valeurs patrimoniales et à leur protection. La réhabilitation du patrimoine doit être comprise et acceptée par tous les concitoyens.

Dans ce contexte et au-delà de la conservation des métiers, de l'identification du patrimoine et de la restauration, se développe un groupe d'activités liées à la médiation du patrimoine. La médiation du patrimoine vise à faire le lien entre expertise et les populations ; elle décline les différentes manières de transmettre un savoir sur le patrimoine en fonction des publics : vieux, enfants, jeunes, populations locales, touristes, populations handicapées ou en difficulté... —et requiert la fabrication des supports de cette transmission— signalétique, éclairage de monuments, expositions, éditions papier et multimédia, campagnes médiatiques, spectacles... Plus largement, elle contribue aussi à aider les projets de réutilisation et d'aménagement à même de s'inscrire dans leurs stratégies de développement. Il appartient à ces nouveaux experts fonctionnels de faire le lien entre les populations, les différents intervenants et les élus locaux.

Cet axe a pour but d'identifier comment revitaliser le centre historique tout en conciliant cohésion sociale, développe-

ment économique et mise en valeur du patrimoine.

La musique, un patrimoine vivant pour demain

Les origines arabo-andalouses d'une musique élaborée depuis le IX^e siècle puise ses sources à la fois en Orient et en Occident, le long d'un parcours qui reliait Baghdad et Saragosse.

La musique arabo-andalouse existe aujourd'hui dans sa forme classique, la nouba, suite chantée et instrumentée qui apparaît comme une préfiguration de certaines grandes formes classiques, mais aussi dans d'autres musiques arabes comme le malhun, le chaabi et le hawzi. Elle conserve une vitalité extraordinaire à Nedroma et dans tous les pays du monde arabo-andalou et fait objet d'innombrables concerts et enregistrements.

Elle peut même faire figure d'emblème de la conscience culturelle arabo-andalouse (al-turath). Si sa fonction est clairement établie pour les siècles derniers : musique de mariage ou de divertissement dans les cafés ; ce n'est qu'à notre époque, et en raison du support d'identité et de l'intérêt suscité, qu'il devient possible de parler d'art à part entière. Il en constitue désormais la force et la raison d'être.

Tout au long de la manifestation, une exposition de savoir-faire et faire savoir est établie et a pour ambition de promouvoir et de favoriser le développement d'actions culturelles et artistiques en direction du public. La notion de patrimoine vivant est plus récente et compte, entre autres, des cérémonies, des danses et des chants, des savoir-faire ancestraux. Le patrimoine vivant ne se matérialise dans aucun site ni monument. Il est pourtant infiniment riche de traditions et

de pratiques dans lesquelles s'exprime l'âme des communautés et des peuples. Certaines de ces pratiques, qui ont survécu naturellement des milliers d'années, à travers une transmission traditionnelle, abordent le XXI^e siècle industriel et mondialisé dans un état critique. Pour leur sauvegarde, la solidarité est nécessaire, l'action de l'Etat est indispensable, mais il faut pouvoir compter aussi sur les jeunes générations. Aujourd'hui, ces pratiques culturelles et sociales existent encore dans la vie courante ; elles font partie du quotidien de nombreux jeunes et adultes.

Une tradition se conjugue toujours au pluriel. Elle vit au rythme de la société dans laquelle elle évolue. Elle demeure vivante tant qu'elle continue à jouer un rôle social, culturel ou économique.

Ces expressions jouent un rôle important car elles donnent aux communautés qui les pratiquent un sentiment d'identité et de continuité. Pour rester vivant, le patrimoine immatériel doit conserver sa pertinence pour la culture et être régulièrement pratiqué et appris au sein des communautés, d'une génération à l'autre. Les communautés et les groupes qui pratiquent ces traditions et coutumes partout dans le monde ont leur propre système de transmission des connaissances et des savoir-faire. Les communautés elles-mêmes doivent prendre part à l'identification et à la définition du patrimoine culturel immatériel : ce sont elles qui décident quelles pratiques font partie de leur patrimoine culturel. Cet axe a pour but de démontrer que système de transmission des connaissances et de savoir-faire, à savoir la musique arabo-andalouse, assure la sauvegarde du patrimoine vivant et s'attache au rythme de la société. **K. H.**

GALERIE AÏDA ALGER, EXPOSITION DES ARTISTES-PEINTRES HAMOUCHE ET HAFIANE

Explosion de couleurs sur supports insolites

Hmmouche et Hafiane, deux talents confirmés, exposent depuis jeudi leurs œuvres à la galerie Aida (Alger) qui les abritera jusqu'au 25 décembre.

Les œuvres du plasticien Hamouche ont ceci de particulier qu'elles prennent forme sur des supports insolites, des objets du quotidien, que le peintre récupère pour les projeter dans une autre dimension et les sortir de leur banalité.

Sur ces supports, une fois polis et peints, l'artiste reproduit des signes et autres motifs berbères, un thème qu'il affectionne tout particulièrement.

Il avoue qu'à travers cette fascination pour ce type de dessin, c'est un hommage au patrimoine national et à la femme algérienne qu'il tient à rendre.

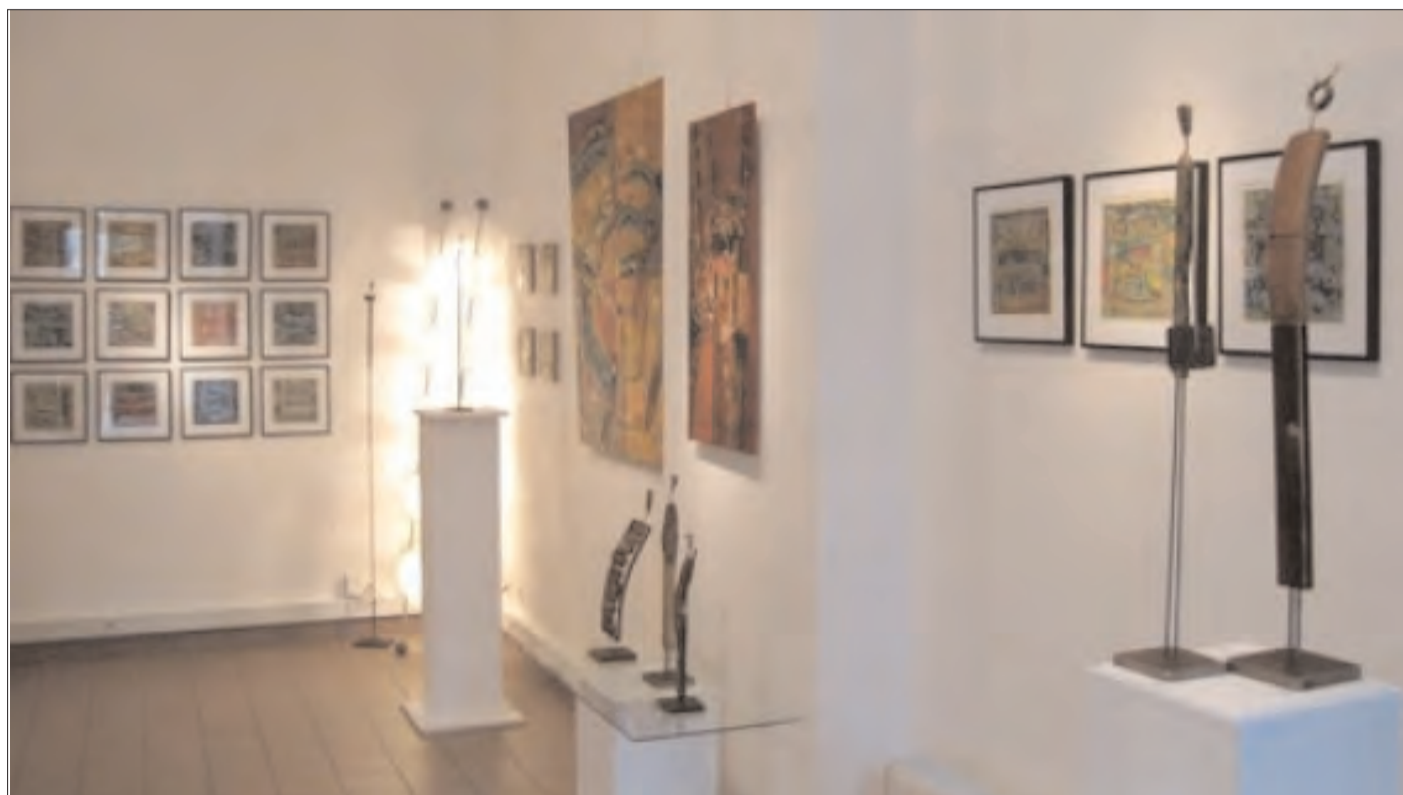
"On retrouve la femme partout même si elle ne figure pas toujours dans certaines œuvres. Sans la femme, rien ne serait encore présent de notre patrimoine. C'est elle qui en est la principale gardienne!", clame-t-il.

Artiste autodidacte, Noureddine Hamouche est né en 1958 à Alger. Il entreprend d'étudier les symboles berbères dans la poterie et a été fortement inspiré par l'un des maîtres de la céramique Jean-Bernard Renaud.

Ancien percussionniste du groupe "Imoughal" et créateur d'une formation "Izumal", il n'a cessé de peindre depuis 1980 en se faisant connaître à chaque fois plus à travers des expositions dans diverses villes du pays.

Tout aussi attaché à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel algérien, Abderezak Hafiane fait la part belle, dans ses créations, au Grand Sud dont il puise la magie des couleurs et la profondeur des sons.

Car, en plus de peindre des tableaux mettant à l'honneur la femme targuie, le sub-



lime ocre d'un coucher du soleil ou encore un bijou traditionnel emblème des Touaregs, l'artiste aime à faire quelques rajouts à ses œuvres.

Il s'emploie ainsi, par exemple, à faire greffer à ses toiles des ornements en tissu de chèche, propre aux régions du sud, le plus souvent en bleu indigo, couleur caractéristique, s'il en est, des légendaires hommes bleus.

Derrière une des douze toiles qui composent sa collection, vantant la beauté de la femme targuie, il incrustera une carte

mémoire d'où résonne des mélodies de cette vaste partie de l'Algérie.

Autant d'éléments, comme le son et l'image, qu'il tente de réunir dans une même œuvre et qui s'en trouve ainsi plus expressive: Il s'en explique: "Je veux donner plus de force à mes tableaux pour interpeller les sensations.

Natif en 1973 de la ville aux mille et une coupes, El-Oued, l'artiste puisera sa première inspiration de la beauté des dunes ondulantes et du mystère que suscite l'infini des espaces désertiques qui l'ont vu

grandir.

Après des études à l'école supérieure des Beaux-Arts de Tunisie, il prend part à diverses manifestations aussi bien en Algérie qu'en France, en Belgique ou en Tunisie.

A dix neuf ans, il remporte le premier prix international d'affiches organisée par le Fonds des Nations-Unies pour la population (Fnuap). L'exposition a été ponctuée par une séance de lecture en français et en parler algérien déclamée par les conteuses Naima et Mina.

APS

TLEMCCEN

La 1^{re} édition des journées théâtrales régionales

La première édition des journées théâtrales régionales aura lieu entre le 17 et 20 décembre courant à la maison de la culture Abdelkader-Alloula de Tlemcen, a-t-on appris dimanche auprès du directeur de cet établissement culturel. Cette manifestation, qui vise à redynamiser le quatrième art à travers la wilaya ayant connu ces dernières années l'émergence de nombreuses troupes et de jeunes talents en herbe à l'instar de Samir Mazouri, verra la participation d'une dizaine de troupes, a-t-il souligné.

Il s'agit de "Kawaliss el masrah", "el Fordja" et "el Afsa", des troupes "el Jahria" et "les Zianides" de la wilaya de Tlemcen, du théâtre régional de Saïda, de la troupe "el Masrah el hakim" de la wilaya d'Oran, celle des activités de jeunes de Sidi Belahcen de la wilaya de Sidi Bel-Abbès, l'association "Djilali Benabdelhalim" de la wilaya de Mostaganem et l'association "Bougies culturelles" de Naâma. Ces journées constitueront une opportunité pour relancer le théâtre à travers la wilaya de Tlemcen qui connaît de nombreuses difficultés à se mettre sur rails, notamment en l'absence d'une infrastructure adéquate à même de regrouper tous les jeunes talents qui ont émergé dans les grandes manifestations culturelles organisées à travers le territoire national.

APS

3^{ES} JOURNÉES INTERNATIONALES DU CONTE

Machahou...



La 3^e édition des journées internationales du conte sera aujourd'hui prochain au théâtre régional de Constantine, a indiqué le président de l'association "Kan ya ma kan" organisatrice de l'évènement. Fayçal Ahmed-Raïs, a révélé lors d'un point de presse organisé à Constantine, que cette édition verra la participation de plusieurs conteurs et conteuses de France, de Belgique, du Benin, de la Tunisie et du Sénégal.

Ces conteurs animeront également des master classes dans le but d'initier de jeunes conteurs constantinois, choisis par casting, à l'art diffi-

cile du conte, a ajouté le président de "Kan ya ma kan".

M. Ahmed-Raïs a également souligné "le rôle et l'importance de cette tradition orale, ancrée dans nos traditions depuis des temps immémoriaux".

"Une tradition qu'il est de notre devoir de sauvegarder dans un but éducatif et pour amener les jeunes générations à l'apprécier", a-t-il dit.

Ces journées seront organisées en collaboration avec l'APC de Constantine, a conclu le président de l'association "Kan ya ma kan".

APS



ACCUSÉ

levez-vous !

MENACES ET AGRESSION



(2e partie et fin)

Une rupture salubre mais... risquée

Résumé : Deux jours après ses fiançailles, Nadia apprend de la bouche d'une cousine que l'homme avec qui elle est sur le point de se marier boit et vend de la drogue.

PAR KAMEL AZIOUALI

Nadia commença à se dire que sa cousine avait raison. Elle poursuivit :

- Wahid, ce déjeuner auquel je t'invite n'est qu'un prétexte. En vérité, ce que je veux c'est te parler de notre future vie commune, à commencer par les préparatifs de notre mariage.

- Hum... je comprends...

- Alors, on se voit demain, vers 11h30 ?

- Oui... oui... d'accord, mais on ne traîne pas trop dans les rues... Tu as déjà un restaurant précis où nous nous rendrons ?

- Oui, bien sûr... mais pourquoi ne veux-tu pas que nous "traînions" trop dans les rues ? De quoi as-tu peur ?

- Qui t'a dit que j'ai peur de traîner dans les rues ? La vérité c'est que je déteste les rues d'Alger parce qu'on n'y rencontre que des gens vulgaires et grossiers.

- Oui, je sais... mais ce n'est pas une raison pour s'enfermer à la maison. Ce n'est pas la bonne solution. Si nous laissons le champ libre à tous ces voyous, ce sera sous nos balcons qu'ils viendront débiter leurs insanités.

- Oui, tu as raison ; il ne faut pas se laisser faire sinon c'en est fini de nous.

Le lendemain, les deux jeunes futurs époux se rencontrèrent au centre-ville.



Quelques minutes plus tard, ils se retrouvèrent dans un petit restaurant. Durant tout le déjeuner, Wahid n'arrêtait pas de regarder avec inquiétude la porte du restaurant comme si à tout moment un monstre risquait de surgir et de se précipiter sur lui pour le dévorer.

Le serveur arriva et demanda à Wahid ce qu'il voulait commander.

- Euh... la même chose que... que ... que la demoiselle...

- Ah ! D'accord...

Nadia commanda alors pour elle et pour lui. Mais avant l'arrivée de la commande, un jeune homme franchit la porte et s'arrêta devant l'entrée pour parcourir des yeux

la salle. A sa vue, Wahid pâlit et s'affola. Nadia s'en aperçut et se tint sur ses gardes. Le jeune homme se dirigea vers la table du couple et dit à Wahid avec mépris :

- Alors, si khouna se marie, se paie des repas dans un restaurant mais ne rembourse pas ses dettes !

- S'il te plaît, Hamid... ce n'est ni le moment ni le lieu pour parler de nos histoires.

- Oh ! Si ! Il faut que ta femme sache qui elle est sur le point d'épouser : un drogué et un alcoolique. Et endetté par-dessus le marché parce qu'il consomme au-dessus de ses moyens.

Nadia regarda Wahid et celui-ci baissa la

tête. Elle sut alors qu'elle avait affaire à quelqu'un qui ne pouvait pas gérer une famille. Elle se leva et s'en alla.

Deux heures plus tard, Wahid lui téléphona pour lui dire qu'il avait de mauvaises habitudes et de mauvaises fréquentations mais qu'il avait décidé de changer. Elle lui répliqua qu'elle n'avait aucune confiance en lui et qu'elle avait pris la décision d'annuler le projet de son mariage avec lui. Elle lui précisa que c'était aussi la décision de ses parents et qu'il perdrait son temps à vouloir lui faire changer d'avis. Les parents de Wahid n'osèrent pas se présenter devant ceux de Nadia parce qu'ils avaient probablement honte de leur fils qui avait été incapable de dissimuler ses travers jusqu'à après son mariage. Mais celui-ci harcela au téléphone des journées entières la jeune fille. Il finit même par la guetter dans la rue. Comme il n'arrivait pas à la convaincre de changer d'avis, il la brutalisa et menaça de la tuer si jamais elle épousait quelqu'un d'autre. C'en était trop. Elle déposa plainte contre lui pour agression et menaces de mort.

Il y a quelques jours, Wahid a été jugé au tribunal d'El-Harrach.

Une année de prison ferme a été requise contre lui.

Nadia s'est débarrassée de son mauvais prétendant mais à quel prix ! Désormais la perfide rumeur publique, dont nous autres Algériens sommes de très grands spécialistes, est en marche. Nadia sera celle qui a traîné devant les allées d'un tribunal un malheureux jeune homme qui l'aimait... Rares seront ceux qui diront qu'elle avait failli se marier avec quelqu'un qui lui aurait mené une vie infernale.

K. A.

CAMBRIOLAGE

La mauvaise proposition

Saâdi est un brave marchand de meubles d'une cinquantaine d'années. C'est quelqu'un d'honnête et de brave. Jamais personne n'avait eu à se plaindre de sa conduite. Bien au contraire, les gens ne parlent de lui qu'en termes élogieux. Mais cette réputation allait vite voler en éclats à cause d'un de ses neveux (le fils de sa sœur). Un après-midi, il reçut donc la visite de Kamel, âgé de 26 ans. Après les salutations d'usage, celui-ci lui dit :

- Dis, khalou, ça t'intéresserait d'acheter des meubles d'occasion ?

- Cela dépend de l'état de ces meubles, Kamel... Tu sais, moi, je ne vends que du neuf.

- Oui, je sais... Ces meubles sont d'occasion, mais ils sont comme neufs. Ils appartiennent à un ami qui vient d'obtenir un visa longue durée et il a l'intention de les vendre. Son appartement il le garde mais les meubles il veut s'en débarrasser...

- Ah ! ça c'est intéressant... Et tu me dis qu'ils sont comme neufs ?

- Oui... Bien sûr... Tu les places dans ton magasin et les gens diront qu'ils sont plus neufs que ceux qui s'y trouvent déjà.

- Si tu le dis, je te crois. On peut les voir ?

- Oui, bien sûr, je téléphone à mon ami et on y va.

Une demi-heure plus tard, l'oncle, le neveu et l'ami de ce dernier se retrouvèrent dans l'appartement en question.

Le commerçant se gratta la tête et se tourna vers l'ami de son neveu :

- Ces meubles sont en très bon état mais ils valent une fortune... je ne sais pas si je pourrai les acheter...

Le jeune homme répondit :

- Monsieur, je n'ai pas l'intention de faire du business... Je pars en France pour une longue durée et je n'ai pas envie de retrouver des meubles rongés par les mites. Donnez-moi un prix et prenez-les.

Le commerçant réfléchit et proposa :

- Dix millions de centimes ?

- C'est bon... vous pouvez les prendre ! Il vaut mieux cette somme que des meubles dévorés par les mites, la poussière et les araignées.

Saâdi n'en revenait pas. Ils valaient au moins dix fois plus !

- Bon, puisque nous sommes d'accord, je peux les prendre déjà ?

- Mais bien sûr, nous allons tout démonter et vous aider à les faire monter dans votre fourgon.

- Très bien... Je vais rapprocher mon fourgon... Il est garé un peu loin. Tu viens avec moi Kamel.

- Oui, Khalou...

Une fois seul avec son neveu, le commerçant donna libre cours à sa joie :

- Mais c'est une très bonne affaire que tu viens de me faire réaliser Kamel ! Je vais te donner deux millions pour te récompenser.

- Merci, Khalou.

Une heure plus tard, alors que les trois hommes étaient occupés à charger le fourgon, deux 4x4 de la police s'arrêtèrent à leur niveau et ils sont aussitôt menottés.

Ce n'est qu'à ce moment-là que Saâdi comprit qu'il avait été complice d'un cambriolage en plein jour. La maison appartenait en réalité à un émigré et dont la surveillance avait été confiée à un ami. Le hasard avait voulu que ce jour-là l'ami en question vienne pour une petite inspection et il trouva des voleurs en train d'emmenner les meubles qu'elle contenait.

Les trois mis en cause ont été condamnés récemment par le tribunal de Koléa à 5 ans de prison ferme et à payer collectivement une amende de 50 millions de centimes.

K. A.

FOOTBALL- COUPE D'ALGÉRIE 1/32^{ES} DE FINALE

Dame Coupe revient ce week-end

L'épreuve de la Coupe d'Algérie reprendra ses droits ce week-end avec le déroulement des 1/32^{es} de finale. Scindée en deux journées, vendredi et samedi, cette étape réservera aux puristes quelques rencontres intéressantes, mais elle sera surtout marquée par l'affiche qui mettra aux prises deux pensionnaires de la Ligue 1, la JS Saoura et l'USM Alger.

PAR MOURAD SALHI

Au programme de demain, quelques empoignades seront l'attraction de cette première journée. À Alger, au stade Omar-Hamadi de Bologhine plus exactement, le Paradou AS accueillera le leader de la ligue 1, ES Sétif. Le club de la capitale des Hauts Plateaux sera mis à rude épreuve par cette équipe qui évolue actuellement en division amateur. L'autre leader, USM Harrach se rendra à Saïda pour donner la réplique au petit poucet CRB Bougtob. Certes, les Harrachis qui restent sur une série de belle performance depuis l'entame de la saison, doivent prendre très au sérieux cette jeune formation qui pourra créer la surprise.

Le stade 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou vibrera demain au rythme de Dame Coupe à l'occasion de la venue du NARB Reghaïa, un club de la division amateur. En prévision de ce retour à leur stade fétiche, les Canaris soulagés par leur belle victoire face au MC El Eulma en championnat, ne devront pas éprouver des difficultés pour passer au prochain tour, où ils croiseront le fer avec le MC Alger si bien évidemment ce dernier parviendra à battre samedi l'US Chaouïa. Le NARB Reghaïa qui fait de l'accession en ligue deux son principal objectif, ne se présentera pas sur la pelouse du 1^{er} novembre dans la peau d'une victime expiatoire.

Mais les Kabyles qui ratent le championnat, veulent jouer leurs chances à fond dans ce match pour espérer sauver sa face cette saison.

L'autre rencontre intéressante au menu de demain verra la JSM Béjaïa accueillera sur



son terrain l'ASM Oran, un club de la ligue deux. Le club phare de la Soummam qui reste sur une amère défaite en championnat face à la JS Saoura, devra se méfier de cette équipe oranaise, où rien ne va plus cette saison en ligue 2.

La ville d'Annaba sera le théâtre d'une belle affiche entre l'USM Annaba et le CS Constantine. L'équipe locale qui vise l'accession cette saison en ligue 1, sera mis à rude épreuve par une équipe constantinoise en pleine forme cette saison.

Une belle affiche est attendue demain au Khroub, et mettra aux prises deux pensionnaires de ligue 2, l'AS Khroub et l'ES Mostaganem.

Toutefois, quelques rencontres opposant des locataires de Ligue 1 contre des équipes issues des divisions inférieures. Comme par exemple le MC El Eulma qui affrontera le GS Mascara dans un match qui devrait sourire logiquement à l'équipe locale, qui n'a perdu qu'une seule rencontre sur ses bases depuis l'entame de la saison face à la JS Kabylie.

L'USM Bel Abbès où rien ne va plus cette saison, recevra le l'US Doucen dans un match qui pourra sourire à l'équipe locale. Le NA Hussein dey se rendra à Oran pour affronter le RB El Kerma, alors que le WA Boufarik accueillera le AS Aïn Mlila.

M. S.

Programme :

OPDW: JSM Skikda - MC Oran	14H30
Brakni: WA Boufarik - AS Ain Mlila	14h30
20-Août (Bechar): JS Ghir Abadla - MB Rouissat	14H30
El Eulma: MCEI Eulma -GC Mascara	15h00
Tizi-Ouzou: JS Kabylie-NARB Reghaïa	15h00
Omar-Hamadi: Paradou AC -ES Sétif	15h00
Béjaïa: JSM Béjaïa- ASM Oran	15h00
BBAreridj: CABB Areridj -WRB MÆSila	15h00
Annaba: USM Annaba-CS Constantine	15H00
Zabana (Oran): IRB El Kerma- NA HusseinDey	15H00
Bel Abbès: USMB Abbes-US Doucén	15H00
Khroub: AS Khroub ES Mostaganem	15H00
Saïda: CRB Bougtob- USM El Harrach	15H00
Médéa: CR Zoubiria- OM Arzew	15H00

PRÉPARATION DE LA CAN-2013

Le club Platinum Stars n'a pas confirmé le match amical face aux Verts

Le club sud-africain, Platinum Stars (division 1) n'a pas encore confirmé le match amical qui devrait l'opposer à l'équipe nationale le 17 janvier prochain à Rustenburg (Nord-Ouest), en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2013 en Afrique du Sud (19 janvier - 10 février), a-t-on appris mercredi auprès de la fédération algérienne de football (FAF). Sollicitée par l'instance fédérale, l'équipe sud-africaine, 3^e actuellement au classement du championnat, n'a pas confirmé le déroulement de cette rencontre, ce qui pourrait amener la FAF à se rabattre sur un autre adversaire. Le 12 janvier, les Verts seront opposés en amical au pays organisateur, en match prévu au stade de Soweto (banlieue de Johannesburg). En vue du rendez-vous continental, l'équipe

nationale sera en regroupement à partir du 2 janvier, avant de s'envoler pour l'Afrique du Sud le soir du 3 janvier, à bord d'un avion spécial. Les Verts effectueront un stage pré-compétitif dans un centre sportif à Rustenburg, du 4 au 18 janvier, infrastructure qui a servi de camp de base pour l'équipe d'Angleterre lors du Mondial 2010. Le sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, devra dévoiler la liste finale des 23 joueurs devant prendre part à la CAN-2013, avant le 9 janvier, date butoir fixée par la Confédération africaine (CAF). Lors de la CAN-2013, l'Algérie évoluera dans le groupe D aux côtés de la Côte d'Ivoire, la Tunisie, et le Togo. Elle entamera la compétition le 22 janvier face à la Tunisie.



TOURNOI DE L'UNAF (U-19)

Le titre décerné à l'Egypte

La commission technique de l'Union nord-africaine de football (UNAF) a décidé de décerner le titre du tournoi des U-19 à l'Egypte compte tenu du fait qu'elle est la seule équipe à compter six points, tandis que l'Algérie jouera pour la deuxième place contre le Maroc ce jeudi à Brakni (Blida), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF). La décision a été prise à l'issue de la réunion technique tenue mardi soir en présence des présidents de toutes les délégations participantes au tournoi de l'UNAF de cette catégorie, précise la même source. Cette décision a été prise parce que l'Egypte, première du groupe 2 avec 6 points, et l'Algérie, première du groupe 1 avec 3 points ne peuvent pas se rencontrer en finale du tournoi de l'UNAF 2012 après que le tirage au sort de la coupe d'Afrique des nations de la catégorie, prévue en Algérie du 16 au 30 mars 2013 les a versées dans un même groupe. Par ailleurs, compte tenu du fait que la Tunisie a dû avancer la date de sa rentrée pour le mercredi 12 décembre au lieu du jeudi 13 pour des raisons impérieuses, il lui est donc impossible de disputer un nouveau match jeudi. Elle termine à la quatrième place puisqu'elle a fini troisième de sa poule derrière l'Algérie et le Maroc. Les représentants des pays participants ont également convenu de mettre sur pied un match de classement pour la deuxième place entre l'Algérie et le Maroc, jeudi 13 décembre (15h00) à Blida. Quant à l'Algérie B et le Niger, ils n'ont pas été classés puisqu'ils participaient à ce tournoi en tant qu'invités d'honneur. Enfin, l'Egypte et le Niger disputeront un match amical en marge du tournoi, jeudi 13 décembre (12h) à Blida.

JSM BÉJAÏA

Bangoura et Coulibaly coûteront 11.000 euros mensuellement

Les deux joueurs maliens, Moussa Coulibaly et Aboubakar Bangoura, engagés par la JSM Béjaïa, coûteront 11.000 euros mensuellement au club de Ligue 1 algérienne de football, révèle la direction de ce dernier. Bangoura, le désormais ex-attaquant de Djoliba Bamako, le finaliste malheureux de la précédente édition de la coupe de la Confédération africaine de football (CAF), percevra un salaire de 6.500 euros, alors que son compatriote, le défenseur Coulibaly, qui jouait au Stade Malien, touchera lui 4500 euros, selon le manager général de la formation béjaïoie, Rachid Redjradj. Les deux internationaux maliens âgés de 22 ans chacun, se sont engagés officiellement avec la JSMB mardi soir pour une durée de trois ans chacun, a fait savoir Redjradj à la radio nationale. Il s'agit des deux premières transactions effectuées par un club de Ligue 1 en vue du mercato hivernal qui s'ouvrira officiellement dans les tous prochains jours. La JSMB, 5^e actuellement au classement du championnat, est engagée dans la Ligue des champions d'Afrique, où elle affrontera au tour préliminaire l'Olympic FC du Niger. Le club attend également l'arrivée du milieu de terrain émigré, Omar Benzerga, l'ex-joueur du FC Nantes (Ligue 2, France), suspendu pour deux ans par la fédération française de football, mais qui devrait être gracié dans les prochains jours, a indiqué à l'APS l'entraîneur français de la JSMB, Alain Michel.

Cuisine

Blancs de volaille aux champignons



Ingrédients :

4 blancs de volaille fermier d'environ 180 g chacun
300 g de champignons
2 oignons
600 g de pommes de terre
20 cl de lait
70 g beurre
1 pincée de noix de muscade
sel et poivre

Préparation :

Emincer les oignons et les champignons, les faire revenir juste dans une noisette de beurre et les mouiller à hauteur. Laisser réduire longuement.

Faire cuire les pommes de terre à la vapeur, environ 20 mn.

Poêler le blanc de volaille, pour donner un côté croustillant et doré à la peau, et finir la cuisson au four à 180 degrés, préchauffé pendant 15 à 20 mn.

Passer au chinois les champignons et ajouter une noisette de beurre.

Ecraser à la fourchette les pommes de terre, puis ajouter 40 g de beurre et le lait.

Trancher le blanc de volaille, en lui donnant une forme d'éventail, cercler la pomme de terre au milieu de l'assiette, ajouter une pointe de noix de muscade les champignons.

Flan aux amandes



Ingrédients :

500 g de sucre
12 jaunes d'œufs
250 g de poudre d'amande
Cannelle
15 g de farine
50 g de beurre
400 g de pâte feuilletée

Préparation :

Préparer un sirop avec le sucre et 20 cl d'eau le faire bouillir pendant 10 minutes et laisser refroidir. Verser le sirop sur les amandes en poudre et mélanger.

Fouetter les jaunes d'œufs et la cannelle, ajouter la moitié du beurre et la farine.

L'incorporer à la préparation précédente et faire cuire à feu doux jusqu'à ce que la crème épaississe. Beurrer 6 cercles individuels avec le beurre restant.

Abaisser la pâte feuilletée et Foncer les cercles.

Piquer le fond de chaque cercle avec une fourchette. Remplir les fonds de pâte avec la préparation aux amandes et cuire à four chaud (200°C) pendant 30 minutes environ.

Laisser refroidir.

BIEN-ÊTRE

Comment retrouver un sommeil calme

Le sommeil est un élément essentiel de notre vie. Mais parfois, il ne se montre pas aussi réparateur qu'on le souhaite. La consommation de somnifères n'est pas la seule solution pour bien dormir. Il existe d'autres méthodes plus douces, comme tout simplement une meilleure hygiène de vie.

PAR OURIDA AÏT ALI

Règles d'hygiène à respecter

Ne dramatisez pas après deux ou trois mauvaises nuits, au risque d'appréhender le moment du coucher.

La régularité est importante.

Evitez donc de vous coucher à 22 h 00 deux soirs, puis à 2 h 00 du matin le reste de la semaine. Essayez de trouver un bon compromis pour que votre organisme ait des repères.

Essayez de ne pas rater les premiers signes de sommeil ou de fatigue et si possible couchez-vous à ce moment-là (bâillements, picotements des yeux...).

Buvez une tisane et prenez un bain pas trop chaud, avant de vous coucher.

Faites de l'exercice physique dans la journée, mais pas en début de soirée, cela peut retarder l'endormissement.

Dormez dans un environnement agréable, sans bruit. Attention, une chambre en désordre peut maintenir l'esprit actif.

Vérifiez l'état de votre literie. Tenez un carnet du sommeil, où vous notez scrupuleusement heure du coucher, difficulté d'endormissement, réveil nocturne... Si vous consultez un spécialiste, ce carnet lui permettra de mieux comprendre vos prob-



lèmes.

Ce qu'il faut éviter

Bannissez ordinateur et télévision de la chambre à coucher, qui doit rester un lieu de repos.

Evitez les situations de conflit et de stress.

Ne faites pas un repas trop copieux et ne consommez pas d'excitants après 16 heures (café, thé...).

Prenez des tisanes

On attribue à certaines plantes (aubépine, tilleul, camomille) des vertus calmantes et apaisantes. Mais à ce jour, la seule plante dont les effets positifs sur le sommeil ont été reconnus scientifiquement reste la valériane, elle diminue l'anxiété et la tension nerveuse. Elle est en vente libre en pharmacie. Attention, elle peut entraîner des somnolences.

BARBECUE

Bon ou dangereux pour la santé ?

En été, l'envie d'organiser des barbecues en famille ou entre amis se fait sentir. Mais l'enthousiasme des beaux jours ne doit pas faire oublier que ce mode de cuisson peut être dangereux pour la santé.

Un risque lié aux parties noircies

Le danger vient du gras qui s'écoule lors de la cuisson des viandes et des poissons, et qui prend feu au contact des braises, carbonisant l'aliment. Plusieurs études ont révélé que cette réaction provoque une substance cancérigène. Toutefois, cette réaction n'est pas seulement imputable à la cuisson au barbecue. Toutes les cuissons d'aliments à des températures élevées augmentent le risque de cancer, et il convient de toujours retirer les parties noircies des aliments.

Ceci ne vaut que pour la cuisson des viandes et des poissons. En plus d'être bons pour la ligne, les légumes cuits au barbecue sont donc tout à fait sains pour la santé, même s'il n'est pas très conseillé de consommer les parties noircies. Si le danger existe, il doit être relativisé du fait que le barbecue est une cuisson saisonnière, et

donc peu fréquente. En règle générale, il est conseillé de ne pas dépasser deux barbecues par semaine en période estivale.

Privilégier une cuisson lente

Pour diminuer au maximum le risque de formation de substances cancérigènes, le meilleur moyen est de faire cuire les viandes lentement sur le barbecue. Pendant la cuisson, l'idéal est de placer les aliments à 10 cm au minimum des braises. Même lentement, il faut que la viande soit bien cuite, de façon à ce que les microbes ne s'invitent pas au repas. Par souci d'hygiène, les viandes cuites et crues doivent être bien séparées.

Malgré une croyance très répandue, le type de barbecue utilisé ne change rien. Au gaz, électrique ou au bois, aucun n'est à bannir. Mais il faut toujours bien nettoyer la grille après utilisation.

Bon pour la ligne

En suivant ces instructions, le barbecue peut devenir un type d'alimentation santé. A condition de ne pas l'accompagner de chips et autres aliments gras, il est très bon



pour la ligne, puisque les graisses sont éliminées à la cuisson. Il permet également de varier ses repas, et aux petits mangeurs de viandes de faire le plein de protéines.

Trucs et astuces

Sardines au barbecue

Les sardines au barbecue sont un régal. Pour que les sardines n'at-



tachent pas sur la grille du barbecue, frottez-les avec un oignon et non pas avec de l'huile. L'huile est moins digeste d'une part, et d'autre part, l'huile attise les flammes. L'oignon donne les mêmes résultats de surcroît.

Eau de pommes



L'eau de pomme, qui est en réalité une infusion de pomme, a des vertus calmantes et prépare au sommeil. Faites cuire pendant une heure des pelures de pommes avec un peu d'eau, passez et sucez. Buvez chaud ou froid.

Cuisson des légumes verts

Les légumes verts seront meilleurs cuits à l'eau bouillante salée, cela permettra de limiter la fuite de ses sels minéraux, si précieux pour la santé.



Ne couvrez surtout pas la casserole où cuisent vos légumes verts pour permettre l'évaporation de certains composés.

Faire un gâteau en forme de cœur sans moule spécifique

Confectionner deux gâteaux, l'un rond, l'autre carré, en veillant à ce que le diamètre du cercle et la longueur du carré soient égaux. Couper le gâteau rond en deux et mettre les moitiés de gâteau rond sur les côtés qui forment un angle du gâteau carré.



Page animée par Ourida Aït Ali

Une étrange créature retrouvée dans un cocon de 200 millions d'années

Des chercheurs de l'Université du Kansas, aux Etats-Unis, viennent d'identifier un micro-organisme emprisonné dans un cocon vieux de 200 millions d'années. En analysant, quelques années auparavant, des échantillons recueillis en Antarctique, Benjamin Bomfleur, a mis en évidence un petit organisme emprisonné dans un cocon de sangsue vieux de 200 millions d'années. Mais le chercheur, de l'Université du Kansas, était à l'époque doctorant, et a dû mettre entre parenthèses sa découverte, le temps de clôturer ses travaux de thèse.

Le mystère de l'étrange micro-organisme n'a donc finalement pu être élucidé que cette année grâce à l'intervention d'un expert, Moestrup Ojvind chercheur à l'Université de Copenhague. Ensemble, les deux scientifiques se sont attelés à décrire l'animal et la structure dans laquelle il a été emprisonné. Leurs recherches, ont fait l'objet d'une publication parue cette semaine dans la revue *Proceedings of the National Academy of Science*.

Selon l'étude, le cocon, ressemble à celui produit par les actuelles sangsues comme *Hirudo medicinalis*. Enfermé à l'intérieur, le micro-organisme en forme de larve, se compose d'un corps rond d'environ 25 micromètres de long, soit la largeur de certains poils humains, et une queue près de deux fois plus longue. Comme tout eucaryote, le spécimen unicellulaire est doté d'un noyau à l'intérieur de la partie ronde et présente des caractéristiques similaires au genre



Vorticella.

Une conservation étonnante et rare. Selon les chercheurs, l'animal s'est retrouvé emprisonné dans le mucus visqueux du cocon de la sangsue à l'époque du Trias, au niveau de ce qui est actuellement l'Antarctique. A cette époque, cette région du globe faisait partie du supercontinent Gondwana, où le climat était beaucoup plus chaud et les terres arboraient des forêts tropicales denses.

La conservation d'un corps mou tel que celui-ci est assez étonnante et nécessite obligatoirement une intervention extérieure pour préserver les tissus de la dégradation soumis aux aléas du temps. "Les organismes à corps mou ne peuvent généralement pas se fossiliser, sauf s'ils sont rapidement enterrés dans un milieu qui empêche la nécrose" explique à *LiveScience* Benjamin Bomfleur. C'est le cas de quelques insectes par exemple, retrouvé piégé dans de la résine.

La taille de vos doigts pourrait révéler votre agressivité

La longueur de votre index et celle de votre annulaire pourrait révéler votre tendance à l'agressivité verbale. Selon des chercheurs américains, l'agressivité verbale d'un individu pourrait être évaluée en mesurant la taille de ses doigts, plus précisément de son index et de son annulaire. Les deux facteurs seraient en fait liés à l'exposition prénatale à la testostérone. Votre annulaire est-il plus long que votre index ? Oui ? Eh bien, ceci pourrait traduire votre tendance à l'agressivité verbale ! C'est du moins ce qu'affirme une étude publiée dans la revue *Journal of Communication* et menée par des chercheurs américains. Plus concrètement, celle-ci suggère que la comparaison de la longueur des 2^e et 4^e doigt (index et annulaire) pourrait permettre d'évaluer le degré d'agressivité verbale. Selon les chercheurs, les personnes qui présentent un annulaire bien plus long que leur index, auraient tendance à être plus agressifs. Pour arriver à de telles conclusions les chercheurs des Universités de Buffalo et d'État de New York, ont utilisé la mesure "2D/4D" des doigts qui établit le rapport de la longueur de l'index par rapport à celle de l'annulaire. Les mains de tous les sujets impliqués dans l'étude ont également été photocopiées et les mesures ont été vérifiées sur la photocopie. Il s'avère que ce rapport permet en fait d'estimer l'exposition prénatale à la testostérone. En effet, de récentes recherches ont montré que la longueur des doigts dépendait directement des niveaux d'hormones, oestrogènes et testostérone, agissant lors du développement embryonnaire. D'où la différence qui existe entre les

hommes et les femmes. En parallèle à ces mesures de doigts, les comportements des participants ont été évalués à l'aide de 3 échelles distinctes, le Verbal Aggression scale, l'Hexaco Personality Inventory et le Argumentativeness scale. L'analyse de l'ensemble de ces données a alors permis de conclure que les hommes et les femmes présentant le plus faible rapport 2D/4D font preuve de davantage d'agressivité (à un niveau où l'agressivité verbale devient nuisible pour la vie en société). Ces conclusions se sont même confirmées après ajustement des résultats en fonction du sexe.

Mieux comprendre certains troubles du comportement ?

Les chercheurs ont ainsi réussi à mettre en évidence, pour la première fois, l'exposition prénatale à la testostérone, la tendance à l'agressivité verbale et la longueur des doigts. Selon eux, une telle découverte pourrait permettre de mieux comprendre les causes biologiques et sociales de l'agressivité verbale, voire de mieux comprendre certains troubles du comportement impliquant des problèmes de communication par exemple. "Cette recherche qui porte sur les bases biologiques du comportement pour comprendre et prédire les processus fondamentaux de la communication humaine laisse entrevoir l'avenir des sciences de la communication", explique ainsi Thomas Feeley, professeur et président du Département de communication de l'Université de Buffalo, un des auteurs.



L'encyclopédie DES INVENTIONS

ECHARPE COMMUNICANTE

Inventeur : France Télécom Date : 2003 Lieu : France

Dotée sur un pan d'un écran tactile couplé à une mini web-cam, l'écharpe communicante fonctionne comme une interface permanente pour recevoir et diffuser des informations orales, écrites ou visuelles. Pour ceux qui aiment s'évader, l'écharpe permet de surfer sur internet, d'envoyer des e-mails, de visionner des films téléchargés ou encore d'écouter de la musique.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	06h11
Dohr	12h42
Asr	15h15
Maghreb	17h32
Icha	19h03

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 1746 | Jeudi 13 décembre 2012

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

54 BLESSES DANS UNE COLLISION ENTRE UN BUS ET UN CAMION L'accident de trop !



Décidément la série noire des accidents de la route spectaculaires provoqués par des bus n'en finit pas ! Cette fois-ci c'est des élèves du village Ouled Dahou qui auront vécu une expérience traumatisante en se retrouvant au service des urgences de l'hôpital de Sig alors qu'ils se rendaient à l'école.

PAR HOUDA BOUNAB

Encore 54 victimes à mettre à l'actif des consciences de ceux qui ont reporté sine die l'usage obligatoire d'une boîte noire pour l'ensemble des conducteurs de bus et de poids lourds, responsables de véritables carnages sur nos routes. Ce lundi, encore, pas moins de 54 blessés ont été enregistrés dans un accident impliquant un bus de transport scolaire et un camion, survenu sur la route nationale 4 dans son tronçon reliant les communes de Bouhenni et Sig (Mascara). Les blessés sont en majorité des élèves avec différents degrés de gravité, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Selon le chargé de la communication à la direction de wilaya de la Protection civile le bus transportant les élèves du village Ouled Dahou vers leur l'école se situant au chef-lieu de la commune de Bouhenni, est entré en collision avec un camion. Ainsi il est déploré 47 élèves blessés âgés de 13 à 16 ans, et sept travailleurs de la commune de même que le conducteur du bus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour déterminer les causes exactes de l'accident. Les accidents se suivent en dépit des efforts déployés par la Radio algérienne en organisant une campagne de sensibilisation les 21, 22 et 23 octobre en appelant à une prise de conscience générale. Il a été enregistré durant la période de janvier

à septembre 2011, 3.527 victimes, alors que durant la même période de l'année 2012, le nombre de victimes était de 3.457, selon le Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR). 28 personnes ont trouvé la mort et 313 autres ont été blessées dans 118 accidents de la circulation survenus à travers 38 wilayas du pays, a indiqué un bilan de la Gendarmerie nationale, cela du 25 au 27 octobre uniquement ! On constate, par ailleurs, une hausse du nombre de véhicules mis en circulation et qui augmente d'année en année, soit 200.000 nouveaux véhicules en 2012.

Le commandant de la Gendarmerie nationale, Azzouz Latrèche, a estimé qu'il faut prendre les choses au sérieux. « Il est important d'améliorer la qualité de la formation pour les postulants au permis de conduire si l'on veut vraiment réduire cette hécatombe ! ». Arguant que « 90 % des causes liées aux accidents de la route sont dus au facteur humain ». D'autre part, le même intervenant a évoqué le manque de sérieux de certaines agences de contrôle technique des véhicules, qui manquent de rigueur dans leur travail en ne respectant pas le cahier des charges. « Quatre agences ont été suspendues de manière définitive et d'autres ont été mises en demeure ». Concernant le permis de conduire à points, il dira qu'« il est en cours de préparation et sera opérationnel en 2013 ».

Le plan d'action de la gendarmerie repose essentiellement sur la prévention, la sensibilisation et la communication, mais aussi sur le renforcement du dispositif déployé sur les routes et les mesures répressives à l'encontre des chauffards.

Il reste à espérer que les mesures qui s'imposent seront prises pour mettre fin, sinon atténuer, cette véritable hécatombe sur nos routes et surtout empêcher ces véritables criminels de la route de continuer à sévir...

H. B.

4 personnes périssent dans un accident de la circulation à Guelma

Quatre personnes sont décédées et une autre blessée dans un accident de la circulation survenu hier matin près d'Oued Zenati, dans la wilaya de Guelma, rapporte la Protection civile.

Trois personnes sont mortes sur le coup dans une collision entre un camion et un véhicule de tourisme, sur la route nationale numéro 20, non loin du village de Aïn El-Houta, tandis que la 3^e a rendu l'âme peu après son évacuation vers le service des urgences de l'hôpital d'Oued Zenati...

La victime blessée, en l'occurrence le conducteur du véhicule léger, est actuellement sous surveillance médicale dans le même établissement hospitalier.

Une enquête a été ouverte par les services compétents pour établir les circonstances précises de cet accident.

Très Libre

L'ALGÉRIE, UN IMPORTATEUR SANS RESSOURCES FINANCIÈRES DANS 30 ANS ?



sidou@lemidi-dz.com

RAVI SHANKAR

Le "parrain" des musiques du monde s'en est allé

Le musicien et compositeur indien Ravi Shankar, qui a influencé de nombreux artistes étrangers, des Beatles au violoniste classique Yehudi Menuhin, est mort à l'âge de 92 ans dans un hôpital de San Diego, a annoncé sa famille dans un communiqué, mardi. Connu internationalement depuis les années 60 lorsqu'il influença de nombreux musiciens de rock en quête de nouvelles sonorités, le sitariste était le père de la chanteuse Norah Jones et de la compositrice Anoushka Shankar.

Le Premier ministre indien, Manmohan Singh, a fait part de sa tristesse et évoqué la perte d'« un trésor national et d'un ambassadeur mondial de l'héritage culturel de l'Inde. Une ère s'achève. La nation se joint à moi pour rendre hommage à son génie insurpassable, à son art et à son humilité », a ajouté le chef du gouvernement.

Ravi Shankar, qui vivait en Californie, où il avait créé une école de musique, était né dans la ville sacrée de Bénarès, sur les bords du Gange, le 7 avril 1920. Il venait d'une famille de brahmanes, la plus haute caste dans la complexe société traditionnelle hindoue. En 1930, sa famille s'installe à Paris et il découvre la musique classique.

D'une santé fragile depuis plusieurs années et souffrant de problèmes pulmonaires et cardiaques, Shankar avait subi une intervention chirurgicale pour remplacer



une valve cardiaque. L'opération avait été un succès mais le musicien n'a pas supporté le choc de l'opération.

Shankar avait donné son dernier concert en compagnie de sa fille Anoushka le 4 novembre à Long Beach. La veille de son opération, son dernier album, *The Living Room Session, Part 1*, avait été nommé pour un Grammy.

ENFANTS SOUS-ALIMENTÉS AU SAHEL L'inquiétude de l'Unicef

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a distribué une aide alimentaire d'urgence à près de 850.000 enfants souffrant de malnutrition aiguë en 2012 mais n'a pas caché ses inquiétudes par la situation des enfants sous-alimentés au Sahel.

Manuel Fontaine, directeur régional de l'Unicef, pense que les précipitations ont permis de meilleures récoltes dans la région du Sahel, et que deux ans pourraient être nécessaires avant que les familles puissent se remettre des pertes subies dans leurs cheptels et des prix élevés des denrées alimentaires qu'elles ont dû payer pendant une période prolongée.

En outre, sous l'effet d'un cercle vicieux, la malnutrition des enfants compromet leur capacité même à s'alimenter même lorsque des vivres sont disponibles, a-t-il déploré.

L'Unicef avait prévenu, il y a une année, que 1,1 million d'enfants étaient exposés à des risques de malnutrition.

Grâce à des soutiens internationaux, cette organisation onusienne a pu distribuer des aliments enrichis.

Il a rappelé que l'année écoulée a montré que nous sous-estimons régulièrement le nombre réel d'enfants qui souffrent. « Nous devons sérieusement réfléchir à des solutions dynamiques pour renforcer la résilience des communautés afin de pouvoir faire face à des chocs répétés ».

« Malheureusement, il n'existe aucun vaccin contre la malnutrition sévère et aiguë. De nombreux enfants issus des familles les plus pauvres du Sahel pourraient faire face à des cycles mettant leur vie en danger », a-t-il alerté.

R. N.